SOMMAIRE

N°1 Printemps 1998 - Volume 46

Couverture : *Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN (2e à partir de la droite), félicitant les ministres des Affaires étrangères de Pologne, de Hongrie et de la République tchèque (de gauche à droite), MM. Bronislaw Geremek, László Kovács et Jaroslav Šedivý, après la signature de leur Protocoles d'adhésion au Conseil de l'OTAN. (Photo OTAN)*

Javier Solana
3 Sur la voie de l'OTAN des dix-neuf en 1999

Nadezhda Mihailova
6 La sécurité en Europe du sud-est et la politique bulgare d'intégration dans l'OTAN

Général Klaus Naumann
10 La nouvelle structure de commandement militaire de l'OTAN

Maréchal Igor Sergueïev
15 Nous sommes des partenaires, et non des adversaires

José Cutileiro
18 L'UEO commémore le jubilée du Traité de Bruxelles

Général Wesley Clark
19 Forger une paix durable en Bosnie-Herzégovine

Colonel William R. Phillips
22 La coopération civilo-militaire, élément essentiel à la mise en œuvre de la paix en Bosnie

Theodossis Georgiou
26 L'Association du Traité atlantique : renaissance et défi

Norman Ray
27 Faire progresser le partenariat dans la communauté de soutien de la défense de l'OTAN

Nicola de Santis
32 L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN

Infos OTAN

9 *Le nouveau représentant permanent des Etats-Unis*

18 *Déclaration OTAN-Russie sur la réunion du CCP du 21 janvier 1998*

20 *Accord sur le maintien de la SFOR*

24 *Exercice de gestion des crises avec des pays partenaires*

25 *Le nouveau représentant permanent des Pays-Bas*

33 *Le nouveau représentant permanent de la Norvège*

34 *Le nouveau Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires scientifiques et l'environnement*

Documentation en supplément

D1 *Conseil de l'Atlantique Nord, communiqué final 16 décembre 1997*

D6 *Plan d'action du Conseil de partenariat Euro-Atlantique pour 1998-2000*

D10 *Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense, communiqué final 2 décembre 1997*

D14 *Dépenses de défense des pays de l'OTAN (1975-1997)*

Rédacteur en chef : Keir Bonine
Assistante de production : Felicity Breeze
Maquette : Studio graphique OTAN

Le dessein de cette revue, publiée sous l'autorité du Secrétaire général, est de contribuer à une discussion constructive des thèmes atlantiques. Les articles qui y figurent ne représentent donc pas nécessairement l'opinion ou la politique des gouvernements membres ou de l'Organisation.

Les articles peuvent être reproduits sous réserve de l'autorisation de la rédaction et de la mention de leur origine. La reproduction des articles signés doit porter le nom de l'auteur.

La *Revue de l'OTAN* est publiée quatre fois par an en français ainsi qu'en allemand - *NATO Brief* ; en anglais - *NATO Review* ; en danois - *NATO Nyt* ; en espagnol - *Revista de la OTAN* ; en grec - *Deltio NATO* ; en italien - *Notizie NATO* ; en néerlandais - *NAVO Kroniek* ; en norvégien - *NATO Nytt* ; en portugais - *Noticias da OTAN* ; et en turc - *NATO Dergisi*.
Un numéro en islandais est disponible une fois par an - *NATO Fréttir*.

Les versions française et anglaise se trouvent également sur le réseau Internet à instar d'autres publications à l'adresse : **HTTP://WWW.NATO.INT/**

ISSN 0255-3813

Toute demande d'information pour obtenir gratuitement la Revue et toute autre publication de l'OTAN doit être adressée au :

Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN
1110 Bruxelles, Belgique
Télécopie : (32-2) 707.4579
Courrier électronique :
DISTRIBUTION@HQ.NATO.INT

Pour le **Canada** :
Direction des communications sur la politique étrangère et du commerce international
Ministère des Affaires extérieures
Promenade Sussex, 125
OTTAWA, ONTARIO K1AOG2

Editeur responsable : Peter Daniel - OTAN 1110 Bruxelles
Imprimé en Belgique par Les Editions Européennes

Sur la voie de l'OTAN des dix-neuf en 1999

Javier Solana
Secrétaire général de l'OTAN et Président du Conseil de l'Atlantique Nord

En décembre dernier, l'Alliance a fait un pas historique sur la voie de la construction d'une Europe indivisible lorsque les ministres des Affaires étrangères ont signé les documents préliminaires à l'accession de trois nouveaux membres. Certes, il reste beaucoup à faire, notamment la ratification par les seize parlements des pays membres de l'OTAN et les dernières phases de préparation des trois pays invités, avant que nous puissions les accueillir en qualité de membres de plein droit. Je suis néanmoins bien certain que l'année 1999 verra la Hongrie, la Pologne et la République tchèque rejoindre l'Alliance, renforçant ainsi la sécurité et la stabilité dans toute la communauté euro-atlantique.

L'OTAN a fait un pas un pas décisif vers la construction de la nouvelle Europe unie, sûre et libre que nous nous efforçons de créer depuis bien des années. En décembre dernier, en présence de leurs homologues hongrois, polonais et tchèque, les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance ont signé les Protocoles d'accession individuels de chacun de ces trois futurs alliés, baissant le rideau sur une année hors du commun pour l'Alliance et la communauté euro-atlantique tout entière. Parmi les nombreuses initiatives historiques de l'année 1997, nous avons réaffirmé nos bonnes dispositions envers les pays capables et désireux d'adhérer, intensifié les relations de coopération avec nos partenaires, ouvert de nouveaux chapitres sur les relations OTAN-Russie et OTAN-Ukraine, renforcé notre dialogue sur la Méditerranée et sensiblement progressé sur la voie de l'adaptation interne de l'Alliance avec, entre autres, la définition d'une nouvelle structure de commandement.

M. Solana, Secrétaire général (à gauche), accueilli par le Président de la Pologne M. Aleksander Kwaśniewski, avant leurs discussions à Varsovie, le 22 janvier.
(Belga)

La signature des Protocoles d'accession marque une nouvelle étape du processus d'entrée officielle de nos amis hongrois, polonais et tchèques dans l'OTAN pour le jubilée de l'Alliance, l'année prochaine. Bien entendu, entre aujourd'hui et 1999, il reste beaucoup à faire, tant du côté de l'OTAN que des trois pays candidats, avant l'ultime phase du processus d'adhésion.

Pour commencer, les Protocoles d'accession doivent être ratifiés par les seize pays membres actuels. Ensuite, si les trois futurs alliés ont fait de gros efforts pour satisfaire les critères d'adhésion à l'OTAN, ils doivent néanmoins aller plus loin encore dans leurs réformes afin d'élever leurs armées au niveau de celles des pays membres actuels. Enfin, nous devons leur permettre de participer aussi étroitement que possible aux activités de l'Alliance dans les prochains mois afin de les aider à percer les rouages de notre organisation.

Les préliminaires

Lors de mes rencontres avec les dirigeants et hauts fonctionnaires de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque au cours de ces derniers mois, j'ai été impressionné par le sérieux de leur engagement pour l'idéal et les valeurs communes qui sous-tendent notre Alliance. Ils ont également parfaitement compris les lourdes responsabilités qu'implique l'appartenance à l'OTAN.

Au cours des pourparlers d'adhésion, en automne dernier, l'engagement et le niveau de préparation des trois pays

ont prouvé qu'ils satisfont bien aux critères d'accession requis. Tous trois ont confirmé leur intention de participer pleinement aux structures militaires et aux plans de défense collective de l'OTAN, et de mettre l'essentiel de leurs forces armées à la disposition de l'Alliance. Autre point important, ils se sont également engagés en faveur du maintien de l'ouverture de l'OTAN à d'autres pays en mesure d'y adhérer ultérieurement. Autrement dit, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque ont très clairement montré que comme futurs alliés ils seront dans le camp de ceux qui assurent la sécurité, et non pas seulement de ceux qui en bénéficient.

Un bon investissement

L'entrée de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque dans l'OTAN n'ira pas sans entraîner des dépenses, tant pour les Alliés actuels que pour ces pays. Il convient cependant de les relativiser. En effet, les coûts encourus par ces trois futurs alliés pour moderniser leurs forces armées n'entrent pas en ligne de compte, car ils étaient de toute façon inévitables. Et comme les responsables de la planification à l'OTAN l'ont souligné, dans l'environnement sécuritaire positif que nous connaissons à l'heure actuelle, les forces et capacités présentes et programmées des seize Alliés et des trois pays invités suffisent à assurer pleinement toute la défense collective de l'Alliance des dix-neuf.

Les coûts de l'élargissement sont inscrits dans les budgets communs de l'OTAN : notamment ceux nécessaire à la modernisation de la défense aérienne, des aérodromes et des systèmes de télécommunications au niveau requis par l'Alliance, et à la réalisation de l'interopérabilité. D'après nos premières estimations, l'ouverture de l'OTAN reviendra à quelque 1,5 milliard de dollars sur les dix prochaines années, ce qui est nettement inférieur aux chiffres que l'on a pu entendre ces derniers mois. Cela ne représente qu'une petite fraction des dépenses de défense actuelles des Alliés, qui s'élèvent à 440 milliards de dollars. Qui plus est, ces coûts seront partagés entre les dix-neuf membres, les trois invités assumant leur juste part.

Bien entendu, tous trois ont confirmé que leurs dépenses de défense seront considérablement accrues dans les prochaines années afin de moderniser leurs forces armées et de mieux répondre aux critères d'adhésion à l'OTAN. Ces coûts seraient de toute façon sans doute bien plus élevés s'ils mettaient en place des capacités de défense indépendantes, hors de tout système de défense collective.

Tout compte fait, considérant que la paix et la stabilité de l'Europe s'en trouveront renforcées, c'est là un bon investissement.

Prochaine phase : la ratification

La prochaine phase du processus d'ouverture de l'OTAN est celle de la ratification des Protocoles d'accession dans les seize Etats membres actuels, conformément à leurs procédures nationales. Ce processus est déjà bien engagé: le Canada et le Danemark ayant terminé leur procédure de ratification début février et les autres pays devant suivre. Ceci n'a rien d'une simple formalité, et dans le but d'assurer un processus de ratification sans surprises dans l'ensemble des seize parlements nationaux, il faudra que les Alliés et les trois pays invités accroissent le niveau de leur diplomatie publique concernant la nouvelle OTAN et le principe qui a présidé à l'élargissement.

Mme Madeleine Albright, Secrétaire d'Etat américaine, l'un des seize ministres des Affaires étrangères de l'OTAN qui ont signé les trois Protocoles d'accession individuels lors du Conseil, auquel participaient aussi les pays invités, le 16 décembre.

(Photos OTAN)

En fait, ce principe, accepté à l'unanimité par les Alliés, est d'une grande simplicité : l'élargissement de l'OTAN renforcera la paix et la stabilité dans la nouvelle Europe. En entrant dans l'Alliance, les nouveaux membres deviendront plus sûrs et, partant, contribueront à la sécurité dans l'ensemble de l'Europe. En tant que Secrétaire général et premier porte-parole de l'Alliance, je continuerai d'exprimer clairement ce message et d'œuvrer en faveur d'une issue favorable du processus de ratification.

Participation aux travaux de l'Alliance

Tous les pays de l'OTAN conviennent que même si le processus de ratification n'est pas encore terminé, nous devrions dès maintenant préparer les nouveaux membres potentiels à leur appartenance à l'Alliance. Pour cela, nous les invitons tous trois à participer le plus possible à nos activités. Ils sont maintenant présents à certaines réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et des comités OTAN, mais ne pourront pas intervenir dans le processus décisionnel.

Cette immersion dans la « culture OTAN » familiarisera ces trois candidats avec la pratique quotidienne du travail en commun et de la prise de décision consensuelle que les Alliés actuels ont mise en place au fil des ans. Ces dispositions leur permettent d'être informés des grands problèmes d'orientation de l'Alliance, les aident à parvenir à une compréhension totale du fonctionnement du Conseil de l'Atlantique Nord et de ses affiliés et leur donnent la possibilité de s'exprimer sur des questions importantes qui figurent à l'ordre du jour de l'OTAN. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de meilleur moyen, pour ces trois pays, de se préparer aux responsabilités et aux obligations dérivant de l'adhésion à l'OTAN.

Dans le même temps, nous élaborons actuellement un programme de coopération spécial à leur intention en nous appuyant sur les outils et mécanismes du Partenariat pour la paix pour les aider à progresser sur la voie de l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN. Nous travaillons également à la conception conjointe d'« objectifs de forces-cibles » pour nos trois invités dans le but de mieux définir les contributions militaires qu'ils seront supposés apporter en tant qu'alliés de l'OTAN.

Nos grands objectifs

Bien entendu, l'élargissement n'est pas une fin en soi, mais l'un des moyens de parvenir au grand objectif de construction d'une nouvelle architecture de sécurité européenne. Nous avons noué d'étroites relations de travail en coopération et en partenariat avec presque tous les pays de la région euro-atlantique. Nous tirons parti des succès du programme de Partenariat pour la paix et appelons tous nos partenaires à participer de plus en plus près aux activités de l'Alliance. Nous renforçons nos partenariats avec la Russie et l'Ukraine et travaillons en étroite collaboration avec d'autres institutions comme l'OSCE et l'UEO. Enfin, nous avons engagé la réforme de nos structures militaires afin de faire de l'OTAN une organisation en mesure de répondre rapidement aux besoins de la construction d'une sécurité coopérative en Europe – une Europe dans laquelle nous sommes passés de la prévention de la guerre à la préservation de la paix et de la confrontation à la coopération.

En outre, comme nous l'avons déclaré à Madrid, en juillet dernier, l'élargissement comptera plusieurs phases. Sa porte restera ouverte à d'autres pays souhaitant assumer les responsabilités et les obligations dérivant de l'adhésion à l'Alliance. Nous poursuivrons nos dialogues intensifiés avec les pays qui se sont dits intéressés par une adhésion à l'OTAN et les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance étudieront le processus de leur accession lors du prochain sommet de l'OTAN, en 1999.

M. Janusz Onyszkiewicz, ministre de la Défense de Pologne (à droite), discutant avec M. Volker Rühe, ministre de la Défense d'Allemagne (au centre) et M. George Robertson, Secrétaire à la Défense du Royaume-Uni, lors de la réunion du Conseil de l'OTAN en session des ministres de la Défense avec les pays invités, le 3 décembre.

(Photo OTAN)

Les candidats potentiels sont donc toujours encouragés à suivre la voie de la démocratie et de la réforme économique. La possibilité d'adhérer à l'OTAN a déjà incité de nombreux pays d'Europe centrale et orientale à régler pacifiquement des conflits de longue date et à renforcer leur relations de coopération avec leurs voisins.

En signant les Protocoles d'accession avec la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, nous avons fait un pas en avant décisif dans le processus d'ouverture de l'OTAN, processus indissociable de la construction d'une Europe coopérative et indivisible. La nouvelle OTAN, qui comportera trois nouveaux pays partageant nos valeurs et nos engagements, sera mieux à même de relever les défis de l'avenir en assurant la paix et la stabilité à tous les membres de la communauté euro-atlantique. ◆

La sécurité en Europe du Sud-Est et la politique bulgare d'intégration dans l'OTAN

Nadezhda Mihailova
Ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie

La Bulgarie s'efforce vivement de gagner sa place parmi les pays susceptibles d'être invités à adhérer à l'Alliance lors de la prochaine série d'accessions. Selon Mme Mihailova, la stratégie du gouvernement prévoit un dialogue intensifié avec l'OTAN sur les questions liées à l'adhésion, à la réforme des forces armées pour les amener au niveau requis par l'Alliance, à la participation active au CPEA et au PPP, et aux efforts de coopération régionale en vue de renforcer la stabilité et la sécurité dans le sud-est de l'Europe. La Bulgarie s'est fermement engagée dans la voie de l'intégration totale dans la communauté euro-atlantique.

Les bouleversements qui se sont produits en Europe centrale et orientale depuis 1989 ont constitué, pour les pays de cette région, une occasion unique de réintégrer la communauté des pays libres et démocratiques. La volonté des nouvelles démocraties européennes de rejoindre les institutions euro-atlantiques traduit tant leur désir de laisser définitivement derrière eux l'héritage communiste que celui de contribuer – de leur plein gré – à la construction d'une nouvelle Europe unie. Cette stratégie d'intégration est également motivée par des préoccupations sécuritaires légitimes, ainsi que l'a montré le conflit dans l'ex-Yougoslavie. La formule de la sécurité à travers l'intégration et la coopération a fait de plus en plus d'émules et apparaît désormais comme le meilleur instrument pour renforcer la stabilité et la sécurité régionales.

En Bulgarie, nous voyons l'adhésion à l'Alliance atlantique, à l'Union européenne et à l'Union de l'Europe occidentale non seulement comme un moyen fiable de bénéficier de garanties de sécurité mais aussi comme une expression naturelle de l'orientation de notre politique étrangère. Cette seule perspective de l'adhésion a stimulé la réforme dans notre pays en favorisant la modernisation et en influençant fortement la politique étrangère constructive et pacifique du pays au cours de ces sept dernières années.

La Bulgarie n'a de conflit territorial, frontalier, ethnique ou religieux avec aucun de ses voisins. Nous nous attachons à résoudre tout différend bilatéral dans l'esprit de partenariat et de coopération qui caractérise la nouvelle Europe. Mon pays a des frontières et une zone de sécurité communes avec deux Etats membres de l'OTAN, la Grèce et la Turquie, avec lesquels il entretient d'excellentes relations, y compris dans le domaine de la sécurité et de la défense.

La préparation à l'adhésion

Il y a un an de cela, à la suite du raz de marée électoral en faveur du programme de politique étrangère du président Petar Stoyanov, le gouvernement bulgare a clairement exprimé le désir du pays de devenir membre de l'Alliance atlan-

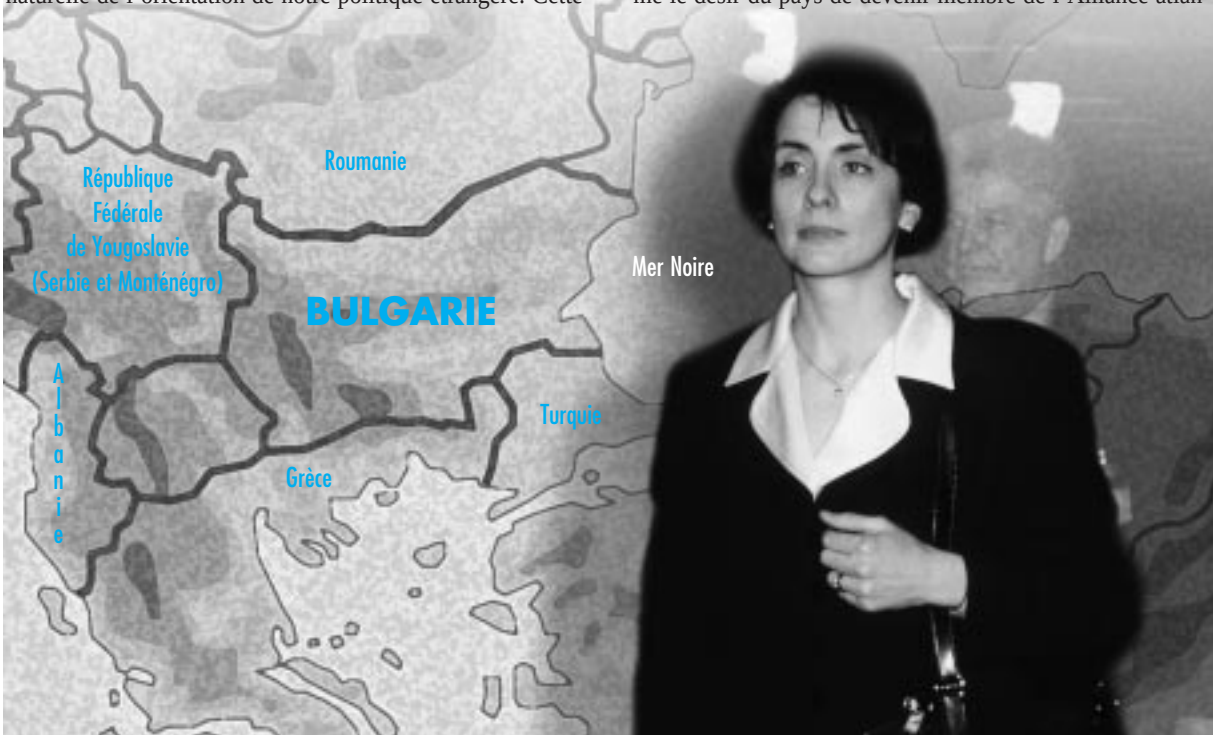

Mme Mihailova, ministre des Affaires étrangères, arrivant au siège de l'OTAN pour la réunion ministérielle du CPEA le 17 décembre.
(Photo OTAN)

tique et d'être invité à entamer des pourparlers d'accession. Après quelques années d'incertitude, la Bulgarie a repris la voie qui mène à l'intégration dans l'OTAN.

Cette politique irréversible et sans ambiguïté en faveur de l'intégration aussi rapide que possible dans l'Alliance et d'autres institutions euro-atlantiques a été renforcée par la constitution d'une majorité absolue, au Parlement, en faveur de la réforme et la mise en place d'un gouvernement résolument réformateur. Cette politique est soutenue par une importante proportion de l'opinion publique, qui souscrit aux valeurs, principes et objectifs représentés par l'Alliance. Elle reflète l'intention de la Bulgarie de contribuer à la sécurité euro-atlantique et régionale.

L'ouverture de l'OTAN aux nouvelles démocraties européennes a marqué une étape profondément nouvelle de l'évolution politique et stratégique de l'Europe. Les décisions prises à Madrid vont consigner aux archives de l'histoire les lignes de division artificielles qu'avait imposées la Guerre froide. Nous espérons que le processus ainsi engagé permettra d'éliminer tous les vestiges de Yalta.

Nul n'a été surpris que les pays qui avaient le plus progressé dans leur démocratisation et leur libéralisation économique aient été les premiers invités à adhérer à l'OTAN. Nous les félicitons de ce résultat, fruit d'un gros travail et d'efforts prolongés. De notre côté, nous avons été particulièrement réconfortés par le message rassurant qui a été émis à Madrid : les portes de l'Alliance demeurent ouvertes à toute démocratie désireuse et en mesure d'assumer les responsabilités qu'implique l'appartenance à l'OTAN.

Le gouvernement bulgare a défini une stratégie nationale très claire pour remplir les critères d'adhésion, sur la base d'un vaste programme national de préparation. Un des aspects essentiels de cette stratégie consiste à apporter la preuve de la volonté du pays d'être un partenaire responsable et un futur allié fiable, capable de souscrire aux obligations qu'implique l'adhésion à l'Alliance.

Un dialogue intensifié avec elle sur les questions politiques, militaires, financières et sécuritaires en rapport avec notre accession future à l'OTAN fait partie intégrante de notre stratégie globale de pré-adhésion. Une analyse régulière des progrès réalisés aidera à déterminer les domaines demandant encore des efforts et à formuler des recommandations conjointes pour l'avenir.

La réforme et le renforcement du contrôle civil des forces armées et l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN sont quelques-unes de nos priorités. A cette fin, le Parlement bulgare a apporté d'importantes modifications à la législation nationale sur la défense et les forces armées. L'objectif de cette réforme est de mettre sur pied des forces bien équipées, plus professionnelles et extrêmement mobiles, mais aussi à effectifs nettement réduits, conformément aux critères requis par l'OTAN. Elles comprendront un élément principal de défense, une force de réaction rapide et des unités de défense du territoire, ainsi que des troupes de réservistes.

M. Petar Stoyanov, Président de la Bulgarie (à gauche), s'adressant au Conseil de l'Atlantique Nord lors de sa visite à l'OTAN en janvier 1997.

(Photo OTAN)

Une participation active au CPEA et au PPP renforcé

La stratégie de la Bulgarie pour accéder à l'Alliance inclut une participation active et engagée aux travaux du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et du Partenariat pour la paix renforcé. Nous voyons le CPEA non pas comme un forum statique, mais comme un concept évolutif tant dans sa substance que ses dispositions institutionnelles. Il devrait prendre en compte les besoins et intérêts distincts de ses membres conformément aux principes d'inclusion de tous et de différenciation.

Si l'un des objectifs importants du Partenariat renforcé est de renforcer et d'approfondir les relations entre l'Alliance et tous les partenaires, il conviendrait néanmoins d'accorder une attention particulière aux intérêts et besoins spécifiques des candidats à l'adhésion. Les difficultés soulevées par l'intégration de nouveaux membres devront être abordées à un stade précoce, ce que le Partenariat renforcé pourrait faciliter.

Une coopération et une intégration régionale accrues

C'est avec satisfaction que nous avons noté qu'à Madrid l'Alliance avait pris acte de la nécessité de renforcer la stabilité, la sécurité et la coopération régionale dans les pays du sud-est de l'Europe, et qu'elle était favorable à leur plus grande intégration dans la communauté euro-atlantique. Nous avons également été encouragés par la reconnaissance des progrès accomplis vers la démocratisation et l'instauration de l'Etat de droit dans divers pays de la région qui souhaitent adhérer à l'OTAN. Pour nous, les objectifs du Conseil de partenariat euro-atlantique devraient aussi être activement poursuivis à l'échelon régional.

Une étape importante de la coopération euro-atlantique dans le domaine de la défense a été la réunion, en octobre dernier, à Sofia, des ministres de la Défense des pays du sud-est de l'Europe qui participent au PPP avec leurs homologues de Grèce, d'Italie, de Turquie et des Etats-Unis. Ils ont réaffirmé leur détermination à favoriser des relations de bon voisinage ainsi qu'une coopération constructive, dans la région, en matière de défense et de sécurité. Ils sont convenus qu'un lien transatlantique fort et dynamique restera le fondement de la sécurité et de la stabilité de l'Europe et la principale garantie de liberté et de prospérité du continent. Ils ont également déclaré que l'OTAN continuera d'être le moteur principal de la construction d'une vaste architecture de sécurité européenne, dans le cadre d'une coopération étroite avec l'UEO.

Les ministres ont salué l'engagement pris par les dirigeants des pays de l'OTAN d'inviter, dans l'avenir, d'autres pays démocratiques désireux et en mesure d'assumer les responsabilités et obligations inhérentes à l'adhésion à l'Alliance, et ils ont exprimé leur opinion selon laquelle l'intégration de pays du sud-est de l'Europe dans les organisations euro-atlantiques chargées de la sécurité, dont l'OTAN, serait facilitée par des mesures régionales de renforcement de la confiance et de coopération en matière de défense.

Nous sommes particulièrement satisfaits que lors de la réunion des ministres de la Défense, à Sofia, un certain nombre d'activités et de mesures spécifiques aient été préconisées en vue de stimuler fortement le processus d'intégration dans les institutions occidentales en favorisant des mesures de confiance et de sécurité ainsi que la coopération régionale dans le domaine de la défense. Les Chefs d'état-major de ces pays vont se rencontrer à intervalles réguliers pour définir d'autres initiatives allant dans le sens d'une coopération militaire plus dynamique et plus pratique. Dans le même ordre d'idées, nous avons réalisé des progrès dans l'élaboration de dispositifs multinationaux de maintien de la paix avec nos voisins alliés et partenaires.

En parallèle avec les activités de suivi de la réunion des ministres de la Défense à Sofia, la Bulgarie a lancé – avec

L'objectif de la réforme militaire en Bulgarie est de mettre sur pied des forces bien équipées, plus professionnelles et extrêmement mobiles conformément aux critères requis par l'OTAN.

(Reuters)

d'autres partenaires de la région, dans le cadre du CPEA – un processus de consultation et de coopération militaire élargies dans le sud-est de l'Europe et, si possible, dans la région de la mer Noire. Il vise à tirer pleinement parti des avantages du CPEA et du PPP renforcé pour intensifier la coopération régionale sur le plan politique, sécuritaire et militaire. Une coopération euro-atlantique renforcée, s'appuyant sur des initiatives déjà prises par des groupes de pays de la région et entre la région et divers pays occidentaux, devrait inclure des consultations politiques sur des questions de sécurité et de coopération régionales comme les mesures de confiance et de sécurité, la maîtrise des armements, le contrôle civil et démocratique des forces armées, les plans et politiques de défense, la réorganisation des forces, les opérations multinationales de maintien de la paix et les projets d'infrastructure.

Dans le cadre du CPEA, nous avons déjà participé à une première série de discussions ciblées sur la coopération en matière de sécurité dans le sud-est de l'Europe, et les résultats obtenus jusqu'ici nous paraissent positifs. Il semble émerger un engagement commun, au sein du CPEA, en faveur de l'établissement d'une stabilité et d'une sécurité accrues dans le sud-est de l'Europe, et il a été reconnu que la coopération régionale peut favoriser la réalisation des objectifs du Partenariat. En outre, un certain nombre de réflexions faites au cours de ces réunions peuvent aussi concerner tout autre initiative de coopération régionale à l'intérieur du CPEA.

La coopération régionale ne devrait pas déboucher sur la création de « clubs régionaux », mais bien plutôt sur un élargissement et un approfondissement renforcés du Partenariat. Elle ne devrait pas non plus apparaître comme un substitut à une adhésion rapide à l'OTAN, pour les pays répondant aux critères requis, mais plutôt comme un instrument leur permettant de mieux concentrer leurs efforts sur la sécurité régionale. Nous sommes bien certains que d'autres mesures seront envisagées pour améliorer la dimension régionale du Partenariat.

Certes, une coopération régionale renforcée dans le domaine de la sécurité et de la défense est un élément important, mais cet élément doit s'inscrire dans le plus large cadre de la sécurité et de la stabilité dans le sud-est de l'Europe et la région de la mer Noire. Le gouvernement bulgare tient énormément à ce que soient organisées des consultations et une coopération au niveau régional concernant des nouveaux défis et risques à grande échelle comme le crime organisé, le trafic d'armes, de drogue, et le terrorisme international. Les mesures radicales que nous avons prises, en Bulgarie, pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée nous confèrent un rôle-clé dans la coopération régionale dans ces domaines, en interaction étroite avec nos futurs alliés. Par ailleurs, les dialogues bilatéraux, trilatéraux et multilatéraux intensifs auxquels nous avons participé au niveau régional ont également contribué à cet état de fait.

L'après-SFOR

L'opération de la SFOR en Bosnie-Herzégovine est essentielle à la sécurité dans le sud-est de l'Europe et concerne l'ensemble de la communauté euro-atlantique. La Bulgarie souscrit à cet engagement en faveur de la mise en œuvre des accords de paix de Dayton afin de sauvegarder la paix dans cette région. Nous avons apporté notre soutien dans différents domaines et sommes prêts à fournir une plus grande contribution dans l'avenir. A cet égard, nous avons été encouragés par les déclarations des Alliés en faveur d'une présence militaire en Bosnie-Herzégovine au-delà de juin 1998, à laquelle la Bulgarie prêtera assistance dans la mesure de ses possibilités.

Les organisations non gouvernementales et la société civile ont elles aussi un grand rôle à jouer dans le processus d'intégration des nouvelles démocraties dans la communauté euro-atlantique. La Bulgarie a d'ailleurs été le premier pays d'Europe centrale et orientale à accueillir l'Assemblée générale de l'Association du Traité atlantique en octobre dernier. Cet événement important a donné un nouvel élan à la promotion de l'esprit atlantiste en Bulgarie.

Mon pays a irréversiblement rompu avec le passé. Nous contribuons désormais avec fiabilité à la sécurité régionale et notre accession au Traité de Washington scellerait notre destin de membre à part entière de la communauté euro-atlantique. ◆

INFOS OTAN

Le nouveau représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'OTAN

Son Excellence M. l'Ambassadeur Alexander Vershbow succède à Son Excellence M. l'Ambassadeur Robert Hunter au poste de Représentant permanent des Etats-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord.

M. Vershbow (45 ans), diplômé de Yale College et de l'Université de Columbia, est entré dans la carrière diplomatique en 1977, occupant successivement des postes à l'ambassade de Moscou et à l'ambassade de Londres. Il a également été conseiller auprès de la délégation des Etats-Unis aux négociations des traités SALT II et START.

M. Vershbow a été nommé Directeur du bureau des affaires soviétiques au Département d'Etat en 1988, puis Représentant permanent adjoint des Etats-Unis auprès de l'OTAN en 1991. Deux années plus tard, il est devenu principal Vice-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes et canadiennes et, en 1994, Assistant spécial auprès du Président et Directeur principal pour les affaires européennes au sein du Conseil national de sécurité (NSC). L'un des architectes de l'Accord de paix de Dayton et de la politique américaine en matière d'adaptation et d'élargissement de l'OTAN durant son mandat au NSC, M. Vershbow a occupé ce poste jusqu'à sa nomination par le président Clinton en automne 1997. Il a pris ses fonctions au Conseil de l'Atlantique Nord au mois de janvier 1998.

La nouvelle structure de commandement militaire de l'OTAN

Général Klaus Naumann
Président du Comité militaire

En décembre dernier, les ministres de la Défense de l'OTAN ont arrêté une nouvelle structure de commandement militaire, cristallisant ainsi les progrès accomplis tout au long d'un processus engagé en 1994. La nouvelle structure répondra avec efficacité et rentabilité aux besoins militaires de l'Alliance au cours du siècle prochain. Cependant, il reste beaucoup à faire au stade de la mise en œuvre, et les questions de personnel, d'infrastructure, de télécommunications et de ressources demandent encore à être réglées. Dans cet article, le Général Naumann présente les étapes qui ont mené à cet accord ainsi que les grandes lignes de la configuration de la nouvelle structure.

Le Général Naumann (à gauche), avec le Général Wesley Clark, SACEUR, lors de l'exercice « Allied Effort '97 » *à Münster, Allemagne, en novembre dernier.*

(Photo OTAN)

Après vingt mois de travaux intenses, le Comité militaire de l'OTAN a proposé une nouvelle structure de commandement militaire aux ministres de la Défense le 2 décembre 1997. Ceux-ci ont approuvé cette nouvelle structure dans son ensemble et, en particulier le type, le nombre et l'emplacement des quartiers généraux. Après cette réorganisation, les 65 quartiers généraux seront réduits à 20. La nouvelle structure comportera deux commandements stratégiques (SC), un pour l'Atlantique, et l'autre pour l'Europe, avec trois commandements régionaux dans le cadre du SC Atlantique et deux pour le SC Europe. Des commandements de composantes et des commandements sous-régionaux interarmées dépendront des commandements régionaux d'Europe.

La nouvelle structure permettra à l'Alliance de remplir tous ses rôles et missions avec plus d'efficacité et de souplesse, tout en conférant des responsabilités appropriées aux Alliés participants. Elle permettra aussi un certain engagement des pays partenaires et facilitera l'intégration des futurs nouveaux membres dans les structures militaires de l'Alliance. Les ministres de la Défense ont chargé les autorités militaires de l'OTAN d'établir un plan détaillé pour le passage à cette nouvelle structure de commandement, afin que les ministres l'examinent à l'automne 1998.

Le processus d'adaptation interne

La conception de la nouvelle structure de commandement de l'Alliance constitue l'un des trois grands domaines interdépendants de l'adaptation interne de l'OTAN, les deux autres étant la mise en œuvre du concept des Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et la construction de l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) à l'intérieur de l'Alliance. Cette adaptation, qui s'appuie sur les réductions et la restructuration des forces militaires de l'Alliance engagées ces dernières années, lui donnera les moyens de répondre aux défis à venir.

Ce processus remonte à la Déclaration de Londres, en juillet 1990, dans laquelle les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN ont appelé à un processus d'adaptation à la mesure des changements qui remodelaient l'Europe. Cela a marqué, dans l'histoire de l'Alliance, un tournant qui a mené à l'adoption du nouveau Concept stratégique de l'Alliance en novembre 1991, avec l'introduction d'une perspective élargie de la sécurité. En janvier 1994, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé une nouvelle étude des structures et procédures politiques et militaires de l'Alliance afin de les élaborer et de les adapter à ses missions, y compris dans le domaine du maintien de la paix, mais avec davantage d'efficacité et de souplesse.

C'est ainsi qu'en septembre 1994 le Comité militaire a entamé une Etude à long terme pour examiner la Structure militaire intégrée et pour avancer « des propositions de changement des structures de forces, des structures de commandement et des infrastructures communes de l'Alliance ». Alors que les travaux progressaient sur cette étude, les ministres des Affaires

étrangères donnèrent d'autres directives capitales lors de leur réunion de Berlin, en juin 1996, où ils définirent la portée des missions de l'OTAN que la nouvelle structure devra assumer.

A Berlin, les ministres des Affaires étrangères ont déclaré qu'une partie essentielle de l'adaptation de l'Alliance consiste à construire à l'intérieur de l'OTAN une Identité européenne de sécurité et de défense qui permette à tous les Alliés européens d'apporter une contribution plus cohérente et plus efficace aux missions et activités de l'Alliance en tant qu'expression des responsabilités partagées, d'agir d'eux-mêmes selon les besoins, ainsi que de renforcer le partenariat transatlantique. Ils ont également appelé au développement de l'aptitude de l'OTAN à remplir de nouveaux rôles et de nouvelles missions touchant à la prévention des conflits, à la gestion des crises, et à l'intensification de ses efforts contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, tout en maintenant sa capacité de défense collective. Ces initiatives devaient être complétées par un accroissement de la contribution de l'Alliance à la sécurité et à la stabilité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique en élargissant et en approfondissant le dialogue et la coopération avec les Partenaires.

Le fait que cette impulsion essentielle concernant les travaux du Comité militaire sur l'adaptation interne ait été donnée à seize laissa penser que la France et l'Espagne décideraient de rejoindre la nouvelle structure militaire et en effet, en décembre 1997, l'Espagne annonça son intention de le faire dès que possible. En revanche la France, qui participe pleinement aux travaux du Comité militaire sur l'adaptation interne, a indiqué n'être pas en mesure de participer pleinement aux structures intégrées de l'OTAN. Elle a néanmoins réaffirmé son soutien au processus d'adaptation interne engagé.

La nouvelle structure de commandement militaire de l'OTAN

Dans le cadre des efforts d'adaptation de l'Alliance destinés à améliorer sa capacité de remplir ses rôles et missions, trois objectifs fondamentaux devaient être réalisés : il fallait assurer l'efficacité militaire de l'OTAN ; préserver le lien transatlantique ; et développer l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) à l'intérieur de l'Alliance. De surcroît, toutes ces missions devaient être conduites par une même entité, capable d'accomplir des fonctions multiples.

Le premier impératif dans l'élaboration d'une nouvelle structure, était qu'elle soit axée sur les missions. Elle devrait donner à l'OTAN la capacité de remplir toute la gamme des rôles et missions de l'Alliance, de sa mission traditionnelle de défense collective à des rôles nouveaux, dans des contextes évolutifs, y compris des missions ne relevant pas de l'Article 5, comme des opérations de soutien de la paix. En outre, il fallait également prendre en compte les critères de souplesse, d'efficacité des forces, de cohésion de l'Alliance, de multinationalité et de coût.

La nouvelle structure devait par ailleurs prendre en considération les besoins relatifs à l'IESD et aux Groupes de forces interarmées multinationales. Pour l'Alliance, le minimum requis afin de planifier était le principe selon lequel au moins deux quartiers généraux (QG) de GFIM seraient en mesure d'entreprendre des opérations à grande échelle. Ce dispositif serait complété par la capacité de former un certain nombre de QG de GFIM terrestres et maritimes plus réduits, en mesure de commander des forces terrestres à l'échelle de la brigade ou de la division comportant des composantes maritimes et aériennes de même proportion. Etant donné que les essais de GFIM ne sont pas achevés, la structure proposée devait pouvoir répondre aux besoins liés aux noyaux de QG de GFIM et fournir le personnel d'état-majors des QG de GFIM pour des missions conduites par l'OTAN ou par l'UEO.

En outre, la nouvelle structure devait présenter un potentiel de croissance et la souplesse indispensable pour accueillir de nouveaux pays membres, au cas par cas, sans qu'une réorganisation majeure ne soit nécessaire, et devait également permettre une participation appropriée des pays partenaires. Dans ces conditions, il a été décidé que l'adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque n'impliquait pas la mise en place d'états-majors supplémentaires de l'OTAN.

Les nouveaux quartiers généraux

Le nombre et l'emplacement des quartiers généraux des commandements stratégiques (SC), des commandements régionaux (RC), des commandements de composante (CC) et des commandements sous-régionaux interarmées (JSRC) de la nouvelle structure de commandement militaire sont indiqués sur le schéma pages 12 et 13.

Le Commandement stratégique pour l'Atlantique, à Norfolk (Virginie, E.U.), est responsable de l'ensemble de la planification, de l'orientation et de la conduite de toutes les activités/affaires militaires de l'Alliance à l'intérieur de sa zone de commandement et au-delà, sur mandat. Dans son cadre, les commandements régionaux sont directement responsables de la planification et de l'exécution de toutes les

activités/affaires militaires de l'Alliance, y compris de tâches déléguées dans la zone de responsabilité (AOR) du SC Atlantique et, le cas échéant, au-delà. Les commandements subordonnés du SC Atlantique sont les suivants:

- le **RC Ouest**, à Norfolk (Etats-Unis), se concentre sur la partie occidentale de l'AOR Atlantique ;
- le **RC Est**, à Northwood (Royaume Uni), se concentre sur la partie nord-est et orientale de l'AOR du SC Atlantique. Il inclut l'Islande, et dépend également du CC Nav du SC Europe ;
- le **RC Sud-Est**, à Lisbonne (Portugal), se concentre sur la partie sud-est de l'AOR du SC Atlantique et inclut le territoire portugais ;
- le **QG** de la flotte d'intervention de l'Atlantique **(STRIKFLTLANT)**, qui dépend directement du SC Atlantique, est une capacité de frappe navale et un **QG** de GFIM susceptible de répondre rapidement aux besoins de l'Alliance sur son territoire et au-delà ;
- le **QG** du commandement des forces sous-marines alliées de l'Atlantique **(SUBACLANT)** est une capacité de coordination du SC Atlantique et un lien direct avec le SC Europe en matière de gestion de la politique et de la doctrine de l'Alliance dans le domaine des sous-marins. Il s'agit essentiellement d'une autorité de coordination et de la principale source de la doctrine opérationnelle et tactique, pour les deux SC, s'agissant des activités sous-marines.

Le **Commandement stratégique pour l'Europe**, à Mons, en Belgique, est responsable de l'ensemble de la planification, de l'orientation et de la conduite de toutes les activités/affaires militaires de l'Alliance à l'intérieur de sa zone de commandement et au-delà, sur mandat. Il a deux commandements régionaux subordonnés :

- le **RC Nord**, Brunssum, aux Pays-Bas, commande la région nord du SC Europe. Il est directement responsable devant celui-ci de la planification et de l'exécution de toutes les activités/affaires militaires de l'Alliance, y compris de tâches déléguées dans la région Nord et, le cas échéant, au-delà. Les commandements subordonnés suivants dépendent directement du commandant du RC Nord : le **Commandement de composante Air Nord**, à Ramstein, en Allemagne, et le **Commandement de composante Nav Nord**, à Northwood, au Royaume-Uni, ainsi que trois commandements sous-régionaux interarmées – **Centre**, à Heidelberg, en Allemagne, **Nord-Est** à Karup, au Danemark, et **Nord** à Stavanger, en Norvège.
- le **RC Sud**, à Naples, en Italie, commande la région Sud. Ses responsabilités sont semblables à celles du RC Nord et il inclut les commandements subordonnés suivants : deux commandements de composante, **Air et Naval**, à Naples, en Italie, ainsi que quatre commandements sous-régionaux interarmées – **Sud-Centre** à Larissa, en Grèce, **Sud-Est** à Izmir, en Turquie, **Sud-Ouest** à Madrid, en Espagne, et **Sud** à Vérone, en Italie.

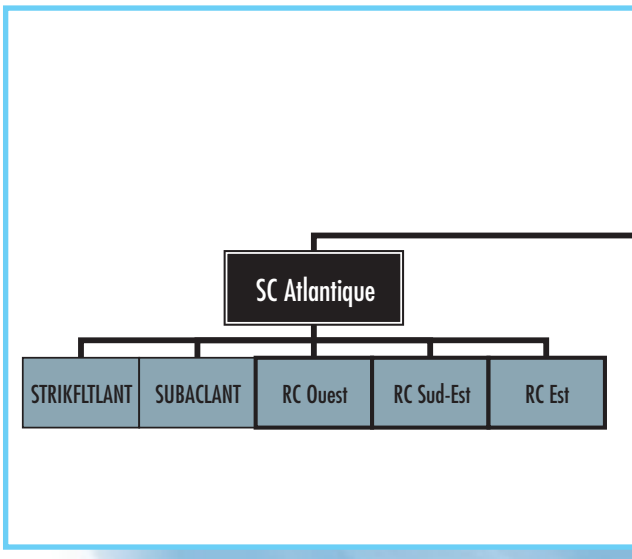

LA NOUVELLE STRUCTURE

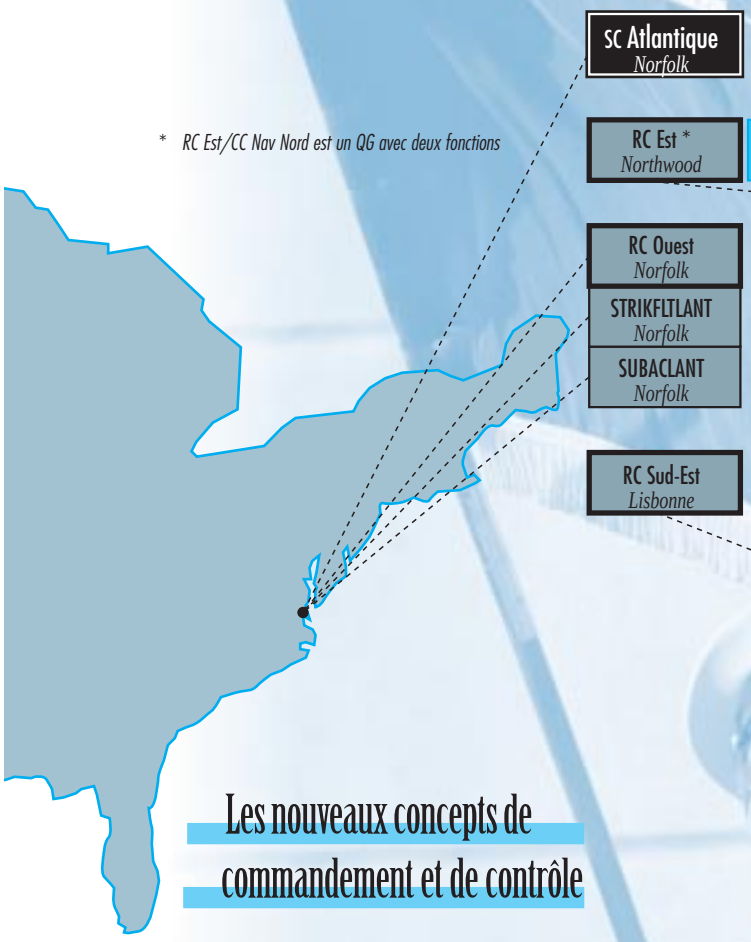

Les nouveaux concepts de commandement et de contrôle

En outre, l'OTAN a mis au point de nouveaux concepts d'interrelations afin d'organiser la dynamique de la coordination, dans l'accomplissement de tous les rôles et missions de l'Alliance, entre les différents niveaux de commandement à l'intérieur de la nouvelle structure militaire. Ils

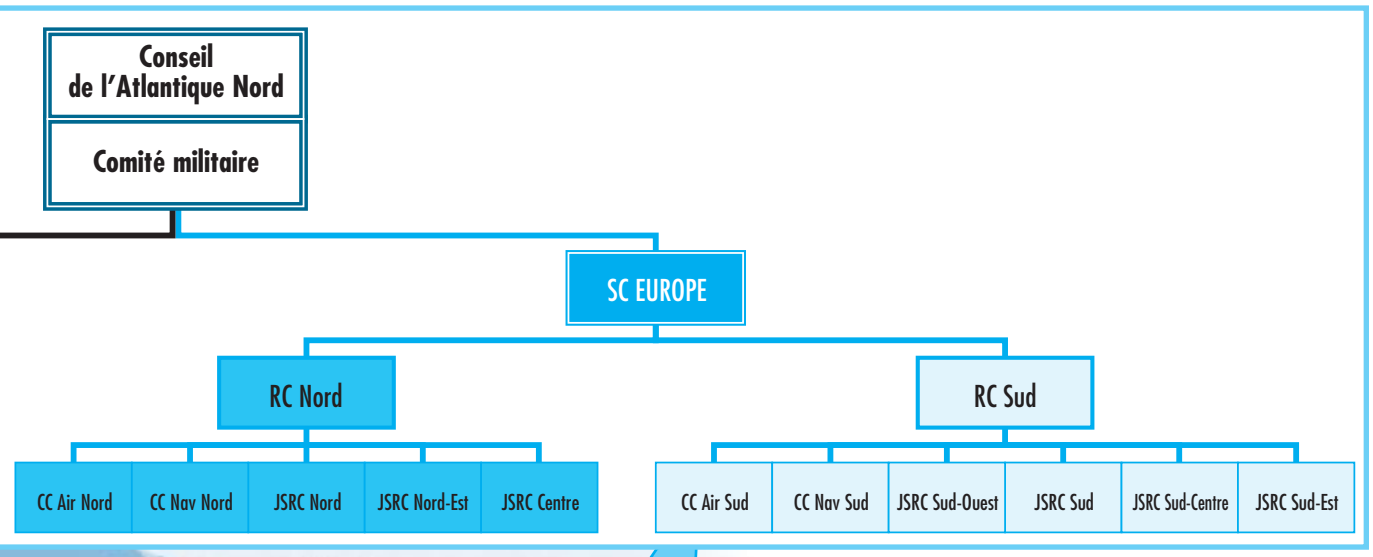

DE COMMANDEMENT DE L'OTAN

Note :

- *Les appellations officielles des QG sont encore à déterminer, en attendant une décision du MC 324, « la structure du Commandement militaire de l'OTAN ».*
- *Chaque pays est représenté par une région, mais beaucoup en couvrent plusieurs.*

SC* = *Commandement stratégique
RC* = *Commandement régional
CC* = *Commandement de composante
JSRC* = *Commandement sous-régional interarmées

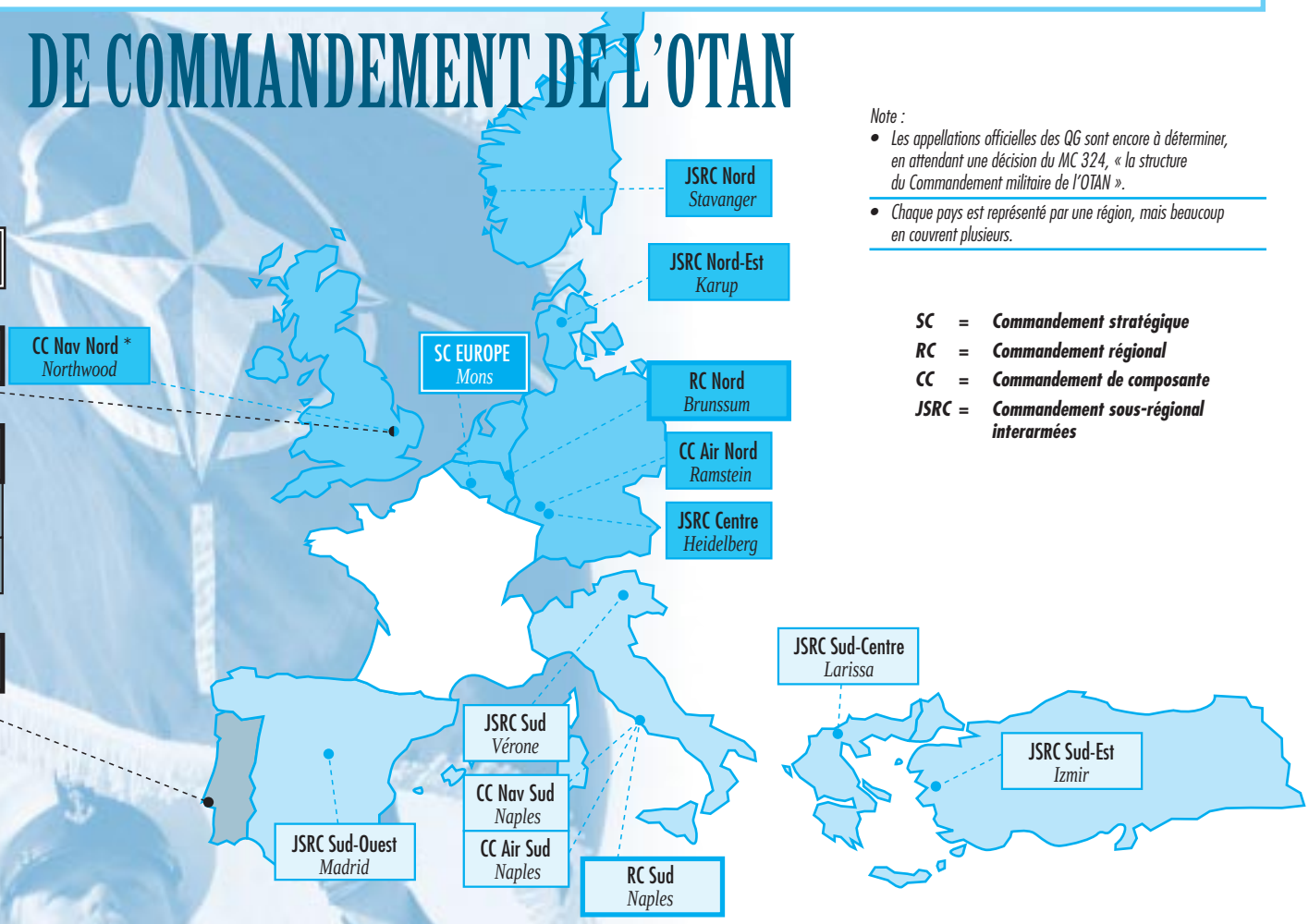

définissent une approche plus souple de la conduite des missions de l'OTAN avec une structure de commandement multifonctionnelle allégée face au nouvel environnement de sécurité. Ces nouveaux concepts incluent, entre autres :

- La relation de commandement soutenu-soutenant, qui constitue l'un des points forts des concepts d'interrelation et donne au Conseil de l'Atlantique Nord, au Comité militaire et aux commandants à tous les échelons, une plus grande souplesse dans le transfert du poids de l'effort en fonction des éléments décisifs et de l'ordonnancement de toutes les activités de l'Alliance. De plus, cette caractéristique de la nouvelle structure de commandement relie les deux commandements stratégiques plus fortement qu'auparavant. Elle accroît la souplesse de l'OTAN et, surtout, lui permet de remplir son rôle.
- La conduite des activités/opérations de l'Alliance au niveau régional, qui tiendra également compte de l'interdépendance entre les régions. Les travaux sur la nouvelle

(Photo AP en arrière-plan)

Le Général Naumann visitant le poste de commandement mobile lors de la phase d'essai de GFIM de l'exercice « Allied Effort '97 ».

(Photo OTAN)

structure de commandement ont accentué la nécessité que les QG des régions puissent à la fois recevoir des forces et soutenir des renforts inter/intrarégionaux.

- La souplesse adoptée à l'égard des mesures de commandement et de contrôle (C2), comme les frontières, les lignes de coordination et l'organisation en phases, qui facilitera grandement la conduite d'exercices et d'opérations. Ainsi, au SC Europe, en temps de paix, seules les mesures de C2 nécessaires pour mener les opérations quotidiennes en temps de paix au niveau du SC et des RC devront être appliquées en permanence et/ou créées. C'est pourquoi il n'y a pas besoin d'instaurer des frontières permanentes en-dessous du niveau des RC au sein du SC Europe. De même, étant donné que le SC Atlantique ne comporte pas d'échelon de commandement subordonné, il n'y a pas de zones de responsabilité de niveau RC à l'intérieur du SC Atlantique.

- Une plus grande attention portée à la multinationalité en ce qui concerne le personnel des nouveaux quartiers-généraux. Elle pourra déboucher sur la représentation de tous les pays membres au niveau des SC, sur une représentation croisée des pays proches des RC qui accroîtra la capacité de renforcement initiale, et sur une plus large participation au niveau des commandements sous-régionaux interarmées (JSRC), qui permettra une représentation équitable des pays voisins d'un pays hôte d'un QG de JSRC.

Les GFIM et l'IESD

D'après les travaux effectués à ce jour sur les GFIM et en attendant le résultat des essais de QG de GFIM, la nouvelle structure de commandement militaire devrait être en mesure de satisfaire aux exigences prévues concernant ces groupes de forces. Les travaux de planification en cours sur les fiches descriptives de missions illustratives de l'UEO, les dispositifs de commandement européen et l'apport de moyens et de capacités pour des opérations menées par l'UEO sont également en bonne voie. Sur ce dernier point, il faut réaliser rapidement des QG de GFIM et des capacités permanentes de planification et de C2 au sein de la nouvelle structure de commandement, tous deux pouvant, sur décision ponctuelle du Conseil, soutenir au cas par cas des opérations dirigées par l'UEO faisant appel à des moyens et des capacités de l'OTAN. Les travaux sur le concept des GFIM se poursuivent, et un essai de GFIM est prévu pour mars 1998 dans le cadre de l'exercice *Strong Resolve*.

La prochaine phase

La nouvelle structure de commandement a profondément modifié la structure militaire intégrée en donnant à l'Alliance les moyens de remplir toute la gamme de ses rôles et missions. Il ne fait aucun doute, du point de vue politico-militaire, qu'elle sera efficace et viable sur le plan opérationnel. En outre, elle facilitera l'intégration de nouveaux membres et répondra aux besoins du Partenariat pour la paix renforcé. Il reste néanmoins beaucoup à faire. En effet, lors de la phase de mise en œuvre, il va falloir aborder des questions comme le personnel, les infrastructures, les télécommunications et les ressources. Au printemps 1998, le Comité militaire en session des chefs d'état-major étudiera un Plan préliminaire qui devrait aboutir à un Plan de mise en œuvre détaillé visant l'activation de tous les QG prévus dans la nouvelle structure de commandement autour du cinquantième anniversaire de l'OTAN, en avril 1999.

Considérant ce qui a déjà été réalisé, je peux affirmer en toute confiance que la nouvelle structure de commandement militaire de l'OTAN tiendra ses promesses en donnant à l'Alliance les moyens de relever les défis du siècle prochain. ◆

Nous sommes des partenaires, et non des adversaires

Maréchal Igor Sergueïev
Ministre de la Défense de la Fédération de Russie

La coopération a remplacé la confrontation comme norme des relations entre pays européens, et le partenariat entre la Russie et l'OTAN joue un rôle essentiel en cette ère nouvelle. Dans le cadre de l'entreprise commune de réduction du rôle des armées dans les relations internationales, la Russie a lancé une réforme radicale de ses forces. Selon le Maréchal Sergueïev, l'OTAN doit elle aussi amorcer une transformation plus radicale, en tant qu'élément de l'architecture de sécurité européenne du XXIe siècle.

On peut conclure de l'examen de la situation géostratégique mondiale, et plus particulièrement européenne, qu'à la veille du XXIe siècle, nous avons libéré la communauté mondiale d'un lourd fardeau, celui de la confrontation globale entre deux systèmes politiques adverses.

Il s'est engagé, à la place, un processus de transition vers un ordre mondial multipolaire dans lequel se multiplient, à l'intérieur des Etats et des nations, les transformations politiques, économiques et culturelles. Ce processus entraîne une plus grande interconnexion des intérêts, ce qui conduit à la prise de conscience du caractère essentiel du partenariat dans les relations entre Etats.

Ces changements ont également touché la sphère militaire. Aujourd'hui, il est établi que la Russie et l'OTAN ne se considèrent plus comme des adversaires, ce qui a du même coup quasiment réduit à néant le risque qu'un conflit militaire à grande échelle n'éclate en Europe. De surcroît, un partenariat se dessine, dans le cadre de nos relations, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

L'Acte fondateur OTAN-Russie en est une illustration. C'est un document d'une grande importance au niveau international, qui jouera sans nul doute un grand rôle dans les relations européennes. Nous avons esquissé des propositions concrètes concernant la mise en œuvre de l'Acte fondateur

Le Maréchal Sergueïev (à droite) et M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, donnant une conférence de presse commune après la réunion officieuse des ministres de la Défense de l'OTAN avec la Russie en octobre dernier.

(Belga)

lors de l'échange de vues qui a eu lieu dans le cadre de la première réunion du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie au niveau des ministres de la Défense, en décembre dernier. Certes, il serait prématuré de parler d'unanimité sur tous les points et nous ne devons pas être naïfs au point de nous attendre à des résultats stupéfiants. Il est cependant évident que les deux parties ont intérêt à maintenir un dialogue ouvert et que les premiers pas ont été faits sur la voie d'un partenariat juste et à égalité.

N'oublions pourtant pas que la situation en Europe, et dans l'ensemble du monde, est encore loin d'être stable. Si les stéréotypes simplistes du temps de la Guerre froide appartiennent de plus en plus au passé, le nombre de risques et de menaces qui pèsent sur le monde ne diminue malheureusement pas.

Bien que la ligne de confrontation militaire entre les deux blocs aient été effacée de la carte de l'Europe, il existe encore des forces qui tentent de créer de nouvelles démarcations sur le continent. Les oppositions régionales qui résultent de conflits ethniques, nationaux ou religieux, restent de dangereuses sources de tension. Il nous faut aussi tenir compte des menaces que constituent la montée du fondamentalisme religieux, l'extension du terrorisme international et du trafic de drogue.

C'est pourquoi le ministre de la Défense de Russie s'est donné pour tâche, parmi ses priorités, de concevoir des moyens efficaces pour faire face à ces nouveaux défis et dangers.

La réforme militaire

En mai 1997, nous sommes passés à la réalisation pratique des réformes des forces armées russes. Il s'agit d'un effort en deux temps qui vise à créer une structure militaire efficace et rationnelle, en mesure d'assurer la défense et la sécurité de la nation, dans les limites qu'imposent les conditions sociales et économiques actuelles ainsi que les moyens du pays.

L'objectif de cette réforme est d'obtenir des forces armées mieux préparées et plus efficaces, sur le plan opérationnel, en optimisant leur structure, leur composition et leur effectif, en améliorant l'équipement, la formation et la logistique, et en apportant davantage de bien-être au personnel militaire.

Pour y parvenir et résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent, nous réaliserons cette réforme en deux phases, soigneusement préparées l'une après l'autre. Pour chacune d'elles, les objectifs et les échéances ont été clairement définis.

1997 – 2000

Au cours de la première phase (1997 – 2000), les effectifs des forces armées seront réduits à 1 200 000 au 1er janvier 1999, ce qui représentera une suppression de plus de 600 000 éléments de l'armée de terre et de la marine russes depuis le début de l'effort de transformation. En outre, conformément aux initiatives prises par le président Boris Eltsine et annoncées à Stockholm, le 3 décembre 1997, la Russie va réduire unilatéralement de 40 % ses groupements terrestres et navals dans le nord-ouest du pays. Des diminutions particulièrement sensibles sont prévues dans l'Oblast de Kaliningrad, le district militaire de Leningrad et parmi les flottes du Nord et de la Baltique.

Nous avons également entrepris de redéfinir les tâches et d'adapter la structure et la composition des forces armées, mais aussi d'éliminer les échelons de commandement parallèles et redondants. A cet égard, diverses mesures ont été appliquées dès 1997. Les travaux sur les forces stratégiques à roquettes, les forces spatiales et les forces de défense balistiques et spatiales ont été achevés. Il en résulte une structure de forces totalement nouvelle, les forces stratégiques à roquettes, qui incluent des formations de l'armée de terre dotées de missiles, des unités et installations de lancement, la gestion de l'équipement spatial et des formations de défense balistiques et spatiales.

D'importantes modifications ont aussi été apportées aux forces terrestres, avec la création dans les secteurs stratégiques, de formations et d'unités prêtes au combat, au niveau des effectifs et de l'équipement.

Pour ce qui est de la réforme de la marine, l'objectif est de conserver la présente structure

Officiers russes répétant pour un défilé militaire.

(Reuters)

d'ensemble, à quatre flottes et une flottille, ainsi que les groupements de flottes dans tous les secteurs stratégiquement essentiels. Toutefois, l'éventail de leurs tâches sera plus réduit que par le passé.

Avec la fusion de l'armée de l'air et des forces de défense aérienne, en 1998, cela nous donnera des forces armées à quatre éléments : les forces stratégiques à roquettes, l'armée de l'air, les forces terrestres et la marine.

Au cours de la même période, nous introduirons le principe territorial du commandement à l'échelle des districts militaires. Cela permettra d'assurer le contrôle opérationnel des groupes de forces armées de ces districts, ainsi que des autres forces, formations et organes militaires chargés d'affaires de défense nationale.

Pendant cette première phase, nous mettrons par ailleurs en place des technologies avancées afin d'améliorer les armements et l'équipement de base.

M. Evguéni Primakov, ministre des Affaires étrangères de Russie (à gauche) serrant la main du Général de corps d'armée Viktor Zavarzine, nouvellement nommé Représentant militaire de la Russie auprès de l'OTAN, en présence de M. Solana, Secrétaire général de l'OTAN, lors du CCP OTAN-Russie en session ministérielle, le 17 décembre 1997.

(Photo OTAN)

2001 – 2005

Au cours de la deuxième phase de la réforme (2001 – 2005), nous passerons à une structure des forces armées à trois éléments correspondant à leurs domaines d'application (terre, air et espace, mer). Le système de commandement sera encore amélioré et le niveau de formation opérationnelle et au combat des troupes et des forces navales sera nettement rehaussé, avec l'apport d'armes et d'équipement de pointe.

Bien entendu, la réforme des forces armées de la Russie s'effectuera en tenant compte de la situation géopolitique du pays aujourd'hui et de tous les changements que nous sommes en mesure de prévoir, et elle se fera dans le respect des accords internationaux actuels et futurs dans le domaine de la maîtrise des armements.

En réformant radicalement les forces armées russes, nous contribuons volontairement à la réduction du rôle de l'élément militaire dans les relations internationales. C'est le signe des temps. Le potentiel militaire russe a pour seul objectif d'assurer la sécurité du pays et ne constitue une menace pour aucun autre pays et aucune autre nation. La Russie est donc en droit d'attendre des initiatives du même genre des autres grandes puissances militaires, et plus particulièrement de l'OTAN.

A cet égard, les changements politiques annoncés donnent des raisons d'espérer, à condition qu'ils se traduisent en réalité. Cela s'applique notamment aux dispositions prévues dans l'Acte fondateur OTAN-Russie qui apportent à la Russie les garanties les plus fermes possibles que les actuels paramètres d'équilibre militaire en Europe ne seront pas modifiés dans le proche avenir.

Les relations avec l'OTAN

La communauté de vues qui s'est dégagée dans le cadre des consultations et de la coopération permanentes à l'intérieur du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie pourra peut-être constituer une base favorable à l'extension de la coopération et à l'élaboration de solutions acceptables par les deux parties aux problèmes qui se posent aujourd'hui entre la Russie et l'Alliance.

Cependant, certains craignent que ces dispositifs ne soient pas pleinement mis en œuvre, ce qui apparaîtrait justifié si le rôle de la Russie dans le cadre du Conseil conjoint permanent était arbitrairement limité.

La Russie ne peut demeurer passive devant l'élargissement de l'OTAN à l'Est. Notre opposition à ces plans est bien connue. Leur réalisation, sous leur forme actuelle, pourrait être un facteur de déstabilisation des relations internationales contemporaines.

La question de la transformation du bloc politico-militaire de l'OTAN devient pressante dans le contexte de la nouvelle situation politique de l'Europe. Pour nous, l'OTAN doit devenir une organisation politique constituant un des éléments de la sécurité européenne au XXIe siècle. L'architecture de sécurité devrait s'appuyer sur

Déclaration OTAN-Russie sur la réunion du CCP du 21 janvier 1998

La sixième réunion du Conseil conjoint permanent (CCP) OTAN-Russie au niveau des Ambassadeurs s'est tenue le mercredi 21 janvier au siège de l'OTAN.

Les représentants de l'OTAN et de la Russie ont procédé à un échange de vues sur la situation en Bosnie-Herzégovine et discuté de la coopération entre l'OTAN et la Russie dans le cadre de la SFOR. Les Ambassadeurs ont aussi examiné la mise en œuvre du Programme de travail du CCP pour 1998, qui avait été approuvé à la réunion ministérielle du CCP du 17 décembre 1997. Ils ont adopté un calendrier de consultations politiques allant jusqu'aux réunions ministérielles du printemps 1998 et ont décidé de poursuivre les travaux en cours au niveau des experts dans les domaines du maintien de la paix, des plans civils d'urgence, des questions scientifiques et environnementales liées à la défense, et de la coopération possible en matière d'armements ; ils ont aussi décidé que des réunions d'experts se tiendront sur les questions relatives aux armes nucléaires, sur la conversion de l'industrie de défense et sur les questions de prolifération.

Les représentants de l'OTAN et de la Russie ont fait le point sur l'actualisation du programme de partenariat individuel de la Russie et ont entendu un exposé sur les réunions de représentants militaires qui se sont tenues l'année dernière sous les auspices du CCP. Dans le prolongement d'un atelier conjoint OTAN-Russie sur la reconversion des officiers dégagés des cadres qui avait eu lieu à Moscou au début du mois de décembre 1997, les Ambassadeurs ont discuté des activités ultérieures à mener dans ce domaine, qui fait partie du Programme de travail du CCP pour 1998.

La réunion suivante a eu lieu le 25 février.

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), seule organisation internationale du continent qui reflète pleinement les intérêts de tous les pays participant à ses activités et qui leur assure des droits égaux, qu'ils appartiennent ou non à différentes unions ou alliances.

Je suis profondément convaincu qu'en dépit des problèmes qui se posent, l'Acte fondateur OTAN-Russie nous donne de grandes chances de créer un climat de confiance. Cela peut aider à régler les différends qui interfèrent dans nos relations et à établir des dispositifs de coopération efficaces et productifs entre les institutions militaires de Russie et des pays membres de l'OTAN. Telle est la condition indispensable à la réalisation de notre tâche commune consistant à instaurer une communauté d'Etats libres et démocratiques, de Vancouver à Vladivostok. ◆

L'UEO commémore le jubilée du Traité de Bruxelles

M. Cutileiro, Secrétaire général de l'UEO (à gauche), et M. Solana, Secrétaire général de l'OTAN, lors de la session ministérielle du Conseil de l'OTAN, le 16 décembre 1997.

(Photo OTAN)

Le 17 mars 1948, la signature du Traité de Bruxelles a conduit à la création de l'Union de l'Europe Occidentale, et, un an après, à celle de l'Alliance Atlantique. En effet, les efforts entrepris par l'Europe occidentale, peu après la fin de la Seconde guerre mondiale, pour assurer sa défense, ont favorisé un engagement des Etats-Unis dans la défense du vieux continent avec la signature du Traité de l'Atlantique Nord, à Washington, le 4 avril de l'année suivante.
Le 23 mai 1954, la signature du Traité de Bruxelles modifié a été l'acte de naissance de l'UEO. Depuis, l'UEO a considérablement évolué. Elle a su réagir aux opportunités et aux défis d'une Europe qui a profondément changé. Elle joue aujourd'hui pleinement son rôle dans la nouvelle architecture européenne de sécurité.

Organisation politico-militaire, l'UEO rassemble autour de la même table dix-huit pays également membres de l'Union européenne et/ou de l'OTAN, et dix pays d'Europe centrale qui participent de très près aux travaux de l'Organisation. L'UEO a pour mission première de permettre aux Européens d'assurer la gestion politico-militaire de crises dans lesquelles les Américains ne souhaiteraient pas s'engager directement. Elle agit le plus souvent à la suite d'une décision politique de l'Union européenne et avec le soutien politique et militaire de l'OTAN. Agir ensemble, tel est donc le sens de l'action quotidienne menée par l'UEO.

Le 17 mars 1998, l'UEO va commémorer le cinquantième anniversaire du Traité de Bruxelles. Cette commémoration sera marquée par une conférence-débat de haut niveau[1] ayant pour thème « L'UEO à l'aube du XXIe siècle ». Tournée résolument vers l'avenir, l'UEO aura également l'occasion de rappeler, ce jour-là, le parcours extraordinaire accompli par les Européens au cours de la seconde moitié de ce siècle.

José Cutileiro
Secrétaire général de l'UEO

(1) La conférence-débat aura lieu au Palais d'Egmont à Bruxelles. De plus amples informations seront disponibles sur le site Internet de l'UEO: http://www.weu.int

Forger une paix durable en Bosnie-Herzégovine

Général Wesley Clark
Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR)

En décembre 1997, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'OTAN ont étudié l'opération conduite par la SFOR aux deux tiers de sa mission de dix-huit mois. Ils ont confirmé que, sauf contrordre, elle continuerait d'agir au niveau actuel afin de poursuivre avec fermeté et équité l'exécution de sa mission et l'assistance à la mise en œuvre civile de l'Accord de paix. Dans cet article le SACEUR, qui assume la responsabilité militaire globale de la SFOR, examine la contribution que l'IFOR et la SFOR ont apportée au processus de paix pendant ces deux dernières années ; il donne aussi un aperçu des défis qui attendent la Force de stabilisation au cours des derniers mois de sa mission.

Deux ans après la signature des Accords de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a profondément changé. Les combats ont cessé et les forces armées des deux entités bosniaques, la Fédération bosno-croate et la Republika Srpska (RS) ont été mises sous contrôle. Une partie des dégâts a été réparée, certains réfugiés reviennent, et des élections ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions. La SFOR, tout comme l'IFOR avant elle, a joué un grand rôle dans ces transformations.

Le Général Clark rencontrant le président de la Présidence bosniaque, Alija Izetbegovic, à Sarajevo, en juillet dernier.

(Reuters)

La mission de la SFOR

La réalisation de l'Annexe 1-A (c'est-à-dire l'annexe militaire) des Accords de paix de Dayton demeure au centre de la mission de la SFOR. Cependant, le soutien aux organisations civiles de mise en œuvre est devenue un élément de plus en plus important de son action. Suivant les orientations données par le Conseil de l'Atlantique Nord, la SFOR coopère étroitement avec le Bureau du Haut Représentant, M. l'Ambassadeur Carlos Westendorp, et travaille avec de nombreux autres organismes comme le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) et le Groupe international de Police (GIP). En outre, cette coopération n'existe pas au seul niveau de leurs commandements respectifs à Sarajevo; elle se reflète dans les activités menées et les initiatives prises dans tout le pays.

Permettez-moi de présenter plus précisément quelques-unes des contributions pratiques de la SFOR à la paix en Bosnie-Herzégovine, tant dans le domaine militaire qu'à travers son soutien aux organisations civiles.

Du temps de l'IFOR, les forces armées des entités étaient divisées, leurs armes lourdes étaient stockées sur des sites de cantonnement, et leur préparation se faisait sous le contrôle de l'IFOR. C'est maintenant la SFOR qui continue de veiller à ce que ces forces respectent les aspects militaires des accords de paix. Toute l'année, par tous les temps, elle patrouille dans une zone de séparation longue de 1 400 kilomètres, et ses troupes inspectent régulièrement les sites de cantonnement, à raison d'environ 450 inspections par mois. Si des armes illégales sont découvertes, elles sont confisquées et détruites. Aucun déplacement ou entraînement ne peut se faire sans l'approbation préalable de la SFOR. Toutes ces activités contribuent à ce qu'aucune des parties ne se sente menacée par une autre et qu'ainsi se fonde la paix.

A la suite du conflit, il est resté, aux quatre coins du pays, des millions de mines qui représentent un véritable danger pour les habitants de la Bosnie-Herzégovine, parmi lesquels se trouvent des enfants. La SFOR a demandé aux forces des entités d'assumer leurs responsabilités en matière de déminage, faute de quoi certaines activités de préparation de leurs unités pourraient leur être interdites. Encouragées par la SFOR, les entités ont produit des plans détaillés d'opérations de déminage pour 1997, et plus de 20 000 mines et 1 100 autres munitions non explosées ont pu être éliminées.

Il reste beaucoup à faire, mais ces efforts constituent un grand pas en avant. La SFOR incitera les entités à progresser davantage encore en 1998 et leur offre pour cela son assistance en proposant des stages de formation.

La SFOR prend actuellement des mesures concrètes pour faciliter la libre circulation dans tout le pays. Ainsi, des ingénieurs de la SFOR ont aidé à rétablir le réseau ferré. Ils entretiennent aussi plus de 2 500 km de routes et ont mis en place ou réparé 64 ponts.

Par ailleurs, la SFOR a aidé le GIP concernant les postes de contrôle, ce qui a permis de réduire considérablement leur nombre sur les routes de Bosnie. La SFOR comme le GIP sont intervenus pour démanteler des postes de contrôle illicites. Au cours des six derniers mois de 1997, le nombre de demandes de postes de contrôle présentées par les entités à chuté de plus de mille en une semaine à moins de cent. Tout cela constitue une formidable contribution à la liberté de circulation et à une vie libérée de la peur pour la population.

Tout comme l'IFOR avait assisté l'OSCE à l'occasion des élections nationales de septembre 1996, la SFOR a activement soutenu l'OSCE lors des récentes élections municipales et des élections à l'Assemblée de la Republika Srpska. Outre qu'elle a garanti la sécurité de l'environnement dans lequel ces élections se sont déroulées, elle a apporté tout un éventail d'aides concrètes et logistiques qui ont contribué de façon directe à la réussite des opérations électorales. Actuellement, la SFOR travaille en liaison étroite avec l'OSCE et le bureau du Haut Représentant dans le cadre du processus délicat de mise en place des conseils municipaux.

Au cours de ces deux dernières années, nombreux sont ceux qui ont critiqué la lenteur de la mise en œuvre civile des Accords de paix. Personnellement, étant étroitement associé à ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine, où je me suis rendu à maintes reprises, je suis bien conscient des problèmes auxquels les organismes civils doivent faire face, et j'admire leur opiniâtreté, qui permet au processus de paix de progresser petit à petit. Les morts tragiques de l'adjoint du Haut Représentant, M. l'Ambassadeur Wagner,

Silhouette d'un soldat de la SFOR se détachant sur le ciel de Sarajevo.

(Reuters)

Accord sur le maintien de la SFOR

A l'issue de consultations avec les pays contributeurs non OTAN, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé le 20 février 1998, que, sous réserve du mandat que cela nécessite de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'OTAN accepterait d'organiser et de diriger une force multinationale en Bosnie-Herzégovine après l'expiration du mandat actuel de la SFOR, en juin.

La nouvelle force multinationale dirigée par l'OTAN conservera l'appellation SFOR, désormais bien connue. Elle aura pour mission de prévenir par la dissuasion une reprise des hostilités et de contribuer à un environnement sûr, favorable aux activités de mise en œuvre menées dans le domaine civil, afin de stabiliser et de consolider la paix en Bosnie-Herzégovine. Elle disposera de moyens accrus lui permettant d'aider à promouvoir la sécurité de la population, en étroite coopération avec le bureau du Haut Représentant, le Groupe international de police des Nations unies et les autorités de Bosnie-Herzégovine.

Les niveaux de forces seront revus en cours d'année et à intervalles réguliers, dans le but, à la fois, de réduire progressivement la taille, le rôle et le profil de la force, dans le cadre d'une stratégie de transition, et de transférer les responsabilités aux institutions communes, aux autorités civiles, et à d'autres organisations internationales.

Le Conseil a demandé aux autorités militaires de l'OTAN d'entreprendre l'établissement des plans nécessaires. Il examinera le Plan d'opération détaillé au printemps, en consultant les pays contributeurs non OTAN. L'OTAN se félicite de l'appui que le maintien de la force reçoit des participants non OTAN à la SFOR et du large intérêt que suscite parmi ces pays la poursuite d'une contribution à la force.

ainsi que de plusieurs autres responsables de ce bureau et du GIP, lors d'un accident d'hélicoptère survenu le 17 septembre, montrent bien qu'ils assument pleinement leur part de risques que nous encourons tous, civils et militaires, tandis que nous œuvrons ensemble pour forger une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

Lorsque j'envisage les six prochains mois de la mission de la SFOR, je suis bien certain que nous saurons poursuivre avec succès l'accomplissement de nos tâches militaires et soutenir l'effort des organismes civils. A la lumière d'événements récents et des discussions ministérielles à Bruxelles et lors de la réunion du Conseil de mise en œuvre de la paix tenue à Bonn, en décembre dernier, quelques priorités se sont clairement dégagées.

La sécurité publique

La SFOR soutient activement le programme de restructuration de la police du GIP. Il a très bien fonctionné dans la Fédération, mais a dans un premier temps été bloqué, dans la Republika Srpska, par l'attitude fort peu coopérative des autorités de Pale. Aux termes de l'Annexe 1-A de l'Accord de paix de Dayton, la SFOR est directement responsable de la « Police spécialisée » – c'est-à-dire des forces paramilitaires. Le Commandant de la SFOR a clairement indiqué qu'il les surveillerait de près jusqu'à ce qu'elles aient été soumises à la restructuration prévue par le GIP. Dans la Fédération, ce processus a été respecté, et la réorganisation a également commencé dans la Republika Srpska. La mise en place d'une force de police fiable, à structure démocratique, est une des conditions essentielles au rétablissement de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et conditionne le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans des zones où ils feront partie de la minorité ethnique. C'est là un des objectifs majeurs pour 1998.

La criminalité organisée et la corruption

Il s'agit d'un point étroitement lié au problème du maintien de l'ordre. Dans la Republika Srpska, en particulier, ce sont la contrebande et divers autres types de corruption qui ont permis de payer les policiers, lesquels ont fini par considérer qu'ils étaient davantage au service des trafiquants que de la population. D'où une corruption accrue et l'intimidation des forces d'opposition. La communauté internationale s'est engagée à briser ce cercle vicieux afin de créer une société plus libre et de contribuer à assurer que les organes d'Etat légitimes reçoivent bien les fonds qui leur sont destinés, pour qu'ils puissent ensuite les utiliser dans l'intérêt de tous. La communauté internationale affronte aussi de plus en plus vigoureusement d'autres cas de criminalité organisée, comme à Mostar, la SFOR est prête à lui apporter son aide, dans les limites de son mandat.

Soldats néerlandais de la SFOR discutant avec deux policiers du GIP au centre de la Bosnie-Herzégovine, en décembre dernier.

(AP)

Favoriser l'impartialité des médias

En l'absence de médias impartiaux et de comptes rendus exacts des événements, il sera difficile de consolider la paix. Malheureusement, une bonne partie des médias d'Etat en Bosnie-Herzégovine manque d'impartialité, et certains présentateurs de la radio et de la télévision ont même été ouvertement hostiles à la SFOR et au processus de paix. Les médias dépendant des autorités de la Republika Srpska sont tout particulièrement en cause. C'est pourquoi, à la demande du Haut Représentant, M. l'Ambassadeur Westendorp, et en vertu du mandat qui lui avait été conféré par le Conseil de l'Atlantique Nord, la SFOR s'est emparée de cinq tours de diffusion dans cette entité, où les médias d'Etat continuaient d'émettre des informations hostiles en dépit de mises en garde sans ambiguïté de M. Westendorp. A la suite d'un acte de sabotage qui aurait coupé toute réception radiotélévisée dans une partie du pays, la SFOR a joué un rôle crucial dans l'établissement de liaisons satellites et hyperfréquences qui ont permis de maintenir l'émission d'informations non malveillantes depuis le studio de Banja Luka, dans la Republika Srpska. Le Bureau du Haut Représentant a conçu un plan de restructuration des médias qui vise à éliminer toute influence partisane directe sur la télévision de la R.S. et à favoriser un comportement reflétant des normes de conduite des

médias reconnues à l'échelle internationale. La SFOR continuera de soutenir cette importante initiative et appuie aussi directement l'extension de nouveaux médias comme l'Open Broadcast Network.

Un engagement en faveur de la paix

Comme de récentes déclarations ministérielles l'ont clairement indiqué, la communauté internationale demeure résolument attachée au principe selon lequel tous ceux qui ont été accusés de crimes de guerre doivent être déférés devant le Tribunal pénal international de La Haye. Les troupes de la SFOR continueront donc à suivre les instructions qui leur sont données et à appréhender tout accusé qu'elles rencontreront en accomplissant leurs tâches.

C'est avec confiance que j'envisage les défis à venir dans les prochains mois. Les troupes d'infanterie et de marine, ainsi que les armées de mer et de l'air de la SFOR – c'est-à-dire de Alliance atlantique, de ses partenaires et de ses amis, œuvrant ensemble comme cela ne s'était encore jamais vu dans l'histoire – ont prouvé à maintes reprises qu'elles méritent notre confiance et notre respect. Elles ont payé très cher cet engagement, qui a notamment coûté soixante-seize vies. Et tandis que nous poursuivrons nos efforts pour forger, avec fermeté et équité, une paix durable, jamais nous n'oublierons ce sacrifice. ◆

La coopération civilo-militaire, élément essentiel à la mise en œuvre de la paix en Bosnie

Colonel William R. Phillips
Chef de la Coopération civilo-militaire au SHAPE

Le programme de coopération civilo-militaire de l'OTAN (CIMIC) reflète la conception large qu'a l'Alliance de la sécurité, qui reconnaît que toute opération militaire a des ramifications civiles. Selon l'auteur, la CIMIC s'est imposée comme un aspect essentiel des opérations de l'IFOR/SFOR en Bosnie-Herzégovine et a de ce fait été intégrée à la formation des commandants de l'OTAN à leurs tâches de planification et d'intervention.

Les conséquences de conflits comme celui de l'ex-Yougoslavie ne sont malheureusement que trop connues depuis quelques années : autorité civile affaiblie, voire totalement inexistante, économies effondrées, rivalité et haine entre ethnies, multitude de personnes déplacées et de réfugiés, et nombreuses violations des droits de l'homme. Ce genre de situation d'urgence complexe appelle l'intervention de beaucoup d'organisations internationales et non gouvernementales civiles qui apportent leur assistance à un large éventail de tâches politiques, humanitaires, économiques et sociales. Quand des forces militaires sont également déployées, les autorités politiques et les commandants militaires doivent œuvrer en parallèle avec les organismes civils et prendre en compte leur travail lors de la planification et de la conduite d'opérations. C'est précisément ce que recouvre le concept de coopération civilo-militaire (CIMIC). Depuis décembre 1995, la Force de mise en œuvre (IFOR) comme la Force de stabilisation (SFOR) de l'OTAN considèrent la CIMIC comme un élément essentiel à l'interaction entre civils et militaires.

La CIMIC dans le cadre de l'IFOR/SFOR

Dans le cadre de la SFOR, la CIMIC a pour tâche de nouer et d'entretenir les relations entre les commandants de la SFOR, les organisations civiles et la population. Elle mène en général deux types d'actions : le soutien aux forces militaires et le soutien à l'environnement civil. Le premier a permis de préparer le déploiement de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine, de créer et de maintenir des conditions de confiance et de partenariat entre civils et militaires aux niveaux local, régional et national, et d'appuyer les activités opérationnelles des commandants de la SFOR. Pour réaliser le second, la CIMIC évalue la situation et, dans les limites du mandat de la SFOR et des ressources disponibles, contribue au rétablissement des services publics essentiels et au redressement économique. Tout au long de l'histoire de l'IFOR et de la SFOR, la CIMIC a évolué afin de s'adapter à l'évolution des besoins sur le terrain.

Dès le début de leurs missions respectives, l'IFOR et la SFOR ont pris en compte, dans leurs plans et leurs opérations, la situation et les activités civiles. L'Accord-cadre général pour la paix – dit Accords de paix de Dayton – a défini un règlement global qui aborde divers aspects civils et militaires parallèles de la mise en œuvre de la paix dans l'ex-Yougoslavie. Au cours de l'hiver 1995-1996, l'IFOR s'est concentrée sur l'exécution des aspects militaires des accords de paix. Au début, les relations avec les organisations de mise en œuvre civile et leurs initiatives, qui répondaient à leur demande, ont été tournées vers des activités humanitaires à l'appui du Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR), la libération de prisonniers à l'appui du Comité international de la Croix rouge (CICR) et des projets immédiats, à court terme.

Durant l'été et l'automne 1996, l'interaction entre l'IFOR et les organisations de mise en œuvre civile a été élargie au soutien humanitaire, aux élections nationales, à des projets à plus long terme et à la reconstruction d'infrastructures. Ce changement a reflété la présence et l'expérience croissantes, sur le terrain, d'importantes organisations de mise en œuvre civile

« Quel que soit l'objectif de ces opérations - le rétablissement ou le maintien de la paix - elles demandent une composante civile et une interface civilo-militaire. Cela a été le cas de toutes ces opérations dans le passé et sans nul doute de celle menée en Bosnie, et ce sera l'un des grands enseignements tirés pour l'avenir. »

Carl Bildt
Haut Représentant,
Bosnie-Herzégovine, mai 1996

comme les commissions civiles mixtes du Bureau du Haut Représentant, la Banque mondiale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Groupe international de police des Nations unies en Bosnie-Herzégovine (GIP). En 1997, la SFOR a commencé à soutenir les efforts de diverses organisations civiles concernant les questions de rapatriement et de reconstruction, des projets d'investissements en équipement, les élections municipales et la mise en place d'institutions civiles.

Par rapport à son orientation initiale vers les aspects purement civils des accords de paix, la mission de l'IFOR et de la SFOR s'est peu à peu élargie pour soutenir de nombreux volets de la mise en œuvre civile. Aujourd'hui, la SFOR s'oriente de plus en plus vers l'appui aux tâches de mise en œuvre civile.

L'adaptation de la CIMIC dans le cadre de la SFOR

La structure de la CIMIC est fondée sur le principe selon lequel des opérations comme celle de la SFOR nécessitent des relations étroites entre les niveaux d'activité politique, stratégique, opérationnel (sur le théâtre) et tactique. La CIMIC a pour rôle essentiel d'aider les commandants de l'OTAN à accomplir leurs missions. L'orientation militaire stratégique de la SFOR est du ressort du SACEUR, au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), lequel est assisté par une section provisoire de la CIMIC et un groupe CIMIC supplémentaire au Centre d'opérations interarmées du SHAPE à Mons, en Belgique.

Dans le cadre de la SFOR, la structure de la CIMIC comporte des niveaux opérationnels et tactiques. Près de 180 personnes soutiennent les activités tactiques des trois divisions multinationales présentes en Bosnie-Herzégovine. Les autres membres de la CIMIC constituent le personnel opérationnel (CJ-9) qui assiste le Commandant de la SFOR, et ont composé, jusqu'à décembre 1997, un Groupe d'intervention civilo-militaire couvrant l'ensemble du théâtre. Ce groupe d'intervention comportait des spécialistes responsables d'un large spectre de tâches civiles allant de l'agronomie à l'économie en passant par le génie civil. Prudemment mises au service des efforts civils, les compétences civiles de ce groupe couplées à un bagage commercial et aux connaissances des militaires en matière d'organisation ont aidé au redressement, encouragé le rapatriement et favorisé la démocratisation sur le théâtre.

Soldats de la SFOR, dont une des missions consiste à entretenir des relations avec la population civile, discutant avec un jeune bosniaque.

(Tim Ripley)

Les leçons tirées des opérations de l'IFOR et de la SFOR et des expériences nationales comme les missions antérieures des Nations unies en Bosnie-Herzégovine, la mission des Nations unies en Slavonie orientale et la coalition de 1997 en Albanie ont clairement démontré que les commandants alliés ont besoin d'une capacité de coopération civilo-militaire spécialisée. A l'OTAN, l'évolution qu'ont connue, ces deux dernières années, l'orientation politique, les principes et la doctrine militaire de la CIMIC marque la première phase de mise en place d'une telle capacité et a fait apparaître qu'il était souhaitable d'établir, dans l'Alliance, une base plus large de pays ayant l'expérience de ce genre de coopération. La mission de la SFOR, qui a besoin d'une importante capacité de coopération civilo-militaire, donne l'occasion de former un personnel de type multinational, dans le contexte des opérations en cours.

De nombreux pays participant militairement à la SFOR ont déployé du personnel de coopération civilo-militaire, mais ce sont les Etats-Unis – à travers leurs unités d'Affaires civiles actives ou de réserve – qui ont fourni le plus gros des effectifs à la disposition des commandants de l'IFOR et de la SFOR. Au cours de ces deux dernières années, ils ont envoyé quelque 1 400 officiers et sous-officiers chargés des affaires civiles. La plupart de ces hommes sont des réservistes mobilisés pendant 270 jours puis placés sous le contrôle opérationnel de l'IFOR/SFOR pendant six mois. Jusqu'en décembre 1997, la SFOR a ainsi pu compter, à tout moment, sur environ 320 membres des Affaires civiles de l'armée de terre des Etats-Unis.

Le processus de transformation du Groupe d'intervention civilo-militaire, jusque alors majoritairement américain, en une véritable force alliée multinationale a commencé en août 1997. Il a été réorganisé en un nouveau Groupe multinational de Cimic à l'intérieur duquel la proportion de personnel non américain a été augmentée. L'objectif immédiat était de former un Groupe d'intervention dont environ 50 % des membres proviendraient de pays autres que les Etats-Unis. De nombreux pays souhaitaient fournir des hommes, mais comme la CIMIC était une fonction militaire nouvelle, beaucoup d'entre eux n'ont pas de personnel formé à cette tâche. C'est pourquoi, durant le processus de constitution de cette force, plusieurs pays ont demandé au SHAPE d'organiser un cours élémentaire de coopération civilo-militaire avant que leurs troupes ne rejoignent la SFOR.

> *« En novembre (1995), nous n'avions jamais entendu parler de la CIMIC, nous n'avions pas la moindre idée de ce que vous faisiez... Maintenant, nous ne pouvons plus vivre sans vous. »*
>
> **Amiral Leighton Smith, Commandant, IFOR, avril 1996**

La formation pré-recrutement à la CIMIC

Le SHAPE a réagi rapidement en constituant une organisation de formation et de soutien composée de vingt-six instructeurs de cinq pays différents venant du SHAPE, du QG des Forces terrestres du Centre Europe, du QG de la SFOR, du Groupe d'intervention civilo-militaire de la SFOR, des trois divisions multinationales de la SFOR, de l'unité allemande de CIMIC, du Groupe des Affaires civiles du Royaume-Uni et d'unités d'Affaires civiles des Etats-Unis (Commandement européen des Etats-Unis, à Stuttgart, Armée de terre des Etats-Unis en Europe, à Heidelberg, et 353e Commandement des Affaires civiles, Réserve de l'Armée de terre des Etats-Unis). Le Centre de préparation de la 7e armée des Etats-Unis a fourni des salles de cours, des moyens d'hébergement et des installations de tir d'explosifs à Vilseck, en Allemagne.

L'objectif du « Stage de CIMIC pré-recrutement de l'OTAN » est d'apporter aux stagiaires les connaissances de base de la coopération civilo-militaire telle qu'elle est pratiquée par la SFOR. Après l'avoir suivi, ils doivent être prêts à être déployés dans la SFOR, à suivre une formation pratique sur place et à accomplir des tâches de coopération civilo-militaire à l'intérieur des commandements et des formations de la SFOR.

Le programme du cours spécifiquement tourné vers la SFOR a été préparé par des responsables de l'IFOR/SFOR en prenant en compte les enseignements tirés de ces opérations dans différents pays et des indications données par des membres de la CIMIC au sein de la SFOR. Il comporte des cours sur l'orientation sur zone et la situation civile en Bosnie-Herzégovine ; les procédures de CIMIC ; les relations avec les organisations civiles ; la protection individuelle des soldats ; les enseignements tirés des missions de l'IFOR/SFOR. Des discussions sont également prévues avec des représentants du QG du CJ-9 de la SFOR, du Groupe d'in-

INFOS OTAN

Exercice de gestion des crises avec des pays partenaires

Pour la première fois, des pays partenaires du Partenariat pour la paix (PPP) ont participé activement à tous les volets d'un exercice de gestion des crises (CMX) à l'échelle de l'OTAN.

L'exercice de cette année (CMX 98), effectué du 12 au 18 février, avait pour but de mettre en pratique les procédures, les mesures et les dispositions de gestion des crises, ainsi que la coopération entre civils et militaires. Le scénario a été essentiellement axé sur les actions que l'OTAN pourrait devoir mener pour mettre en œuvre une opération de soutien de la paix sous mandat des Nations unies. Une autre partie de cet exercice a porté sur les réactions de l'OTAN, dans le domaine des plans civils d'urgence, face à une catastrophe naturelle.

D'ordinaire, les exercices de gestion des crises s'adressent aux officiers d'états-majors des pays alliés, du siège de l'OTAN et des deux grands commandements de l'OTAN. Pour CMX 98, des pays membres du PPP ont également répondu à l'invitation de l'Alliance.

Cette participation accrue de pays partenaires s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'OTAN pour donner au PPP un rôle plus opérationnel et associer davantage ces pays à la prise de décisions et à la planification.

tervention civilo-militaire de la SFOR et des trois divisions multinationales en Bosnie-Herzégovine.

Le premier stage, qui s'est déroulé entre le 24 et le 29 novembre 1997, a réuni 104 personnes provenant de dix pays membres et cinq pays partenaires de l'OTAN. Pour faciliter la constitution d'équipes et l'échange d'informations, elles ont été divisées en plusieurs groupes en fonction de leur affectation potentielle dans la SFOR. Les membres d'unités opérationnelles ou de théâtre ont formé deux de ces groupes, tandis que trois autres rassemblaient les éléments de divisions tactiques ou multinationales. Un officier chargé de la CIMIC dans l'organe correspondant de la SFOR était attaché en permanence à chaque groupe, dont il assurait tant la direction que la cohésion. La formation se composait d'une combinaison de 40 pour cent de cours magistraux et de 60 pour cent de cours en groupes comportant des exercices pratiques collectifs et individuels dans des domaines comme la négociation, les entretiens avec les médias et les réunions entre civils et militaires. Tout au long de cette semaine de formation intensive, les stagiaires ont mis leurs instructeurs à l'épreuve et élaboré des techniques personnelles. Ils se sont fait une idée des moyens d'encourager le partenariat entre civils et militaires, ont lié connaissance avec ceux qu'ils retrouveront dans le cadre de la SFOR et fait profiter les autres, à chaque cours, de leurs grandes connaissances. D'après leurs réactions et le jugement porté par les instructeurs, l'objectif poursuivi a été atteint.

Officier des Affaires civiles du Royaume-Uni fournissant des informations sur les mines dans le cadre du stage de la CIMIC.

(Photo SHAPE)

Après le stage

Le 30 novembre et le 1er décembre 1997, quatre-vingts stagiaires ont quitté Vilseck pour suivre une formation pratique, sur le théâtre, dans le cadre de la SFOR. D'autres ont suivi peu après. Entre le 15 et le 29 décembre, le Groupe d'intervention civilo-militaire s'est transformé en un nouveau groupe d'intervention multinational de CIMIC avec le départ de 320 soldats américains et l'addition des bénéficiaires du premier « Stage de CIMIC pré-recrutement » de l'OTAN aux 170 nouveaux officiers et sous-officiers chargés de la coopération civilo-militaire des Etats-Unis. De nouveaux stages devraient avoir lieu en 1998.

Il est bien évident que ce n'est pas en l'espace d'un seul stage que l'on peut faire le tour de tous les problèmes que pose l'interface entre civils et militaires dans des situations complexes comme celle de l'ex-Yougoslavie. L'importance de ce stage réside non pas tant dans la formation de 104 officiers et sous-officiers de coopération civilo-militaire que dans la reconnaissance de la vision de l'OTAN et de sa volonté de régler la question de l'attitude des forces militaires devant l'évolution complexe de l'environnement civil dans des zones d'opérations connues ou potentielles. Elle tient aussi à la nécessité de fournir aux commandants de l'Alliance une capacité de coopération civilo-militaire multinationale spécialisée. ◆

INFOS OTAN

Le nouveau représentant permanent des Pays-Bas

Son Excellence M. l'Ambassadeur Nicolaas Hendrik Biegman a succédé à Son Excellence M. l'Ambassadeur L. W. Veenendaal au poste de Représentant permanent des Pays-Bas au Conseil de l'Atlantique Nord.

M. Biegman (61 ans) est entré dans la diplomatie en 1963 et ses affectations à l'étranger incluent le Caire, Canberra et Dar es Salaam. En 1977, il a été nommé Conseiller à la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'OTAN, puis il a regagné La Haye, en 1980, comme Chef du Département organisations internationales du ministère des Affaires étrangères. En 1984, il a été désigné Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Caire, avant de réintégrer le ministère des Affaires étrangères en 1988 en qualité de Directeur général pour la coopération internationale au développement. M. Biegman a été nommé Représentant permanent auprès des Nations unies en 1992, poste qu'il a occupé pendant cinq ans.

L'Association du Traité atlantique : renaissance et défi

Theodossis Georgiou
Président de l'Association du Traité atlantique

En octobre dernier, pour la première fois, une assemblée générale de l'Association du Traité atlantique s'est tenue dans la capitale d'un pays partenaire de l'OTAN. Il ne s'agissait pas seulement d'un geste symbolique, mais d'une illustration concrète de ce qu'est la « nouvelle » Association du Traité atlantique. En effet, la 43e session annuelle de l'ATA, qui s'est déroulée à Sofia, en Bulgarie, a marqué le début d'une ère nouvelle pour l'Association. Cette renaissance de l'ATA va de pair avec la transformation fondamentale des structures de sécurité euro-atlantiques – et surtout de l'OTAN – qui vise à les adapter au nouvel environnement de sécurité.

Sous la houlette du Président sortant, Son Excellence M. l'Ambassadeur Haluk Bayulken, l'ATA a déjà remarquablement avancé dans son processus de rajeunissement, notamment en réalisant son propre élargissement – sans attendre celui de l'OTAN et de l'UE. C'est ainsi qu'à Sofia nous avons pu accueillir les Comités atlantiques d'un grand nombre de pays partenaires, investis des mêmes droits et des mêmes responsabilités que ceux des pays membres de l'OTAN. Les pays partenaires n'ont pas encore tous créé de Comité atlantique, mais nous les y encourageons et les invitons à unir leurs efforts aux nôtres.

Une autre innovation importante qui reflète cette renaissance a été la création, à Sofia, d'un Comité des Jeunes de l'ATA, qui a rassemblé de nombreuses personnes et a montré beaucoup de dynamisme. Les dirigeants de demain sont les jeunes d'aujourd'hui, et les travaux de ce Comité devraient donc jouer un grand rôle dans la mission de l'ATA.

Quelle est donc cette mission ?

L'Association du Traité atlantique sert la cause de la paix et de la liberté depuis bien des années à travers ses activités éducatives et ses programmes de soutien à l'Alliance. Nous avons œuvré sans relâche pour informer l'opinion publique quant au rôle essentiel que joue l'OTAN dans le maintien de la paix et de la stabilité en Europe et pour expliquer l'importance et la difficulté des tâches qui nous attendent dans le domaine de la sécurité. Sans un large soutien de l'opinion publique, l'avenir de l'OTAN serait menacé – non pas faute de rôle ou de missions, mais parce que dans une société démocratique, la reconnaissance et le soutien de l'opinion publique sont indispensables à la survie à long terme de toute organisation de cette nature.

Comment l'ATA et ses associations et comités nationaux relèvent-ils ce défi ?

Nous nous efforçons avant tout d'éduquer l'opinion publique, chez nous comme à l'étranger, en le sensibilisant davantage et en rapprochant les peuples. Pour cela, nous organisons des activités civiques comme des séminaires, des conférences et des débats, afin d'orienter l'opinion. Nous diffusons également diverses publications.

L'échange d'informations et d'idées entre les Comités nationaux est essentiel à une meilleure compréhension des facteurs économiques, sociaux et politiques qui influencent les politiques et les actions des pays. C'est cette meilleure connaissance des préoccupations et priorités de chaque pays qui permet aux Alliés et aux partenaires de coopérer avec efficacité et de prendre des décisions et des initiatives fondées sur le consensus.

Les associations et comités nationaux de l'ATA sont le moyen idéal pour, d'une part, transmettre les perceptions de l'opinion publique aux dirigeants de nos pays, et, d'autre part, aider les gouvernements à mieux expliquer leurs politiques. En tant qu'organisations non gouvernementales défendant les valeurs de la démocratie et de la solidarité entre les peuples, ces associations peuvent également influencer le processus décisionnel, tant au niveau national qu'au plan international.

En outre, les associations du Traité atlantique peuvent élargir la coalition de forces différentes poursuivant le même objectif parmi les représentants des gouvernements, des partis politiques et d'autres groupements – comme des scientifiques, des experts et le grand public. Elles confèrent ainsi une dimension nouvelle aux politiques des gouvernements en matière de sécurité et de défense et aux raisonnements qui les sous-tendent.

Notre but est clair : nous devons défendre la paix et la liberté que nous connaissons aujourd'hui afin que, demain la démocratie soit assurée dans toute la communauté euro-atlantique. Dans le même temps, alors que nous construisons un environnement stable, sûr et pacifique pour les générations à venir, nous devons maintenir le juste équilibre entre la préservation de l'identité nationale ou culturelle de chacun et le processus d'intégration qui s'accélère dans ce qui est devenu un « village mondial ».

Afin d'y parvenir, notre Association mettra tout en œuvre pour promouvoir la coopération et la confiance entre les nations et les peuples de la zone euro-atlantique. Si nous menons à bien notre mission, nos enfants et petits-enfants pourront vivre dans un environnement sûr, où n'existeront plus les menaces et les risques qui ont entraîné les conflits et les guerres du passé. ◆

Faire progresser le partenariat dans la communauté de soutien de la défense de l'OTAN

Norman Ray
Secrétaire général adjoint pour le soutien de la défense

Relevant le défi lancé par les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance qui, réunis à Sintra en mai dernier, ont proposé de renforcer le Partenariat pour la paix, la communauté de soutien de la défense de l'OTAN met son mandat en pratique en associant les Partenaires à ses activités à l'aide d'un large réseau de groupes de travail et d'experts. Ce réseau constitue la base de la coopération technique de l'OTAN dans les domaines des armements, de la défense aérienne, de la gestion de l'espace aérien et des systèmes d'information et de communication depuis de nombreuses années. La participation des partenaires s'étend, avec des échanges d'informations et des mises en place de programmes sous l'égide de la Conférence des Directeurs nationaux des armements, du Comité OTAN de défense aérienne, du Comité de coordination de l'espace aérien européen et du Bureau des C3 de l'OTAN (Consultation, Commandement et Conduite des opérations). Cette implication dans les activités quotidiennes relatives aux armements et à d'autres domaines de coopération technique confère aux Partenaires un moyen capital d'accroître la compatibilité et l'interopérabilité de leurs équipements avec ceux de l'Alliance.

(Photo Ministère de l'Industrie de Bulgarie)

Depuis le lancement du Partenariat pour la paix (PPP) en 1994, les comités de soutien de la défense de l'OTAN ont pris plusieurs mesures visant à impliquer les pays partenaires dans leurs activités et celles de leurs nombreux groupes d'experts subordonnés, donnant ainsi au PPP une de ses dimensions les plus concrètes. Ces activités, combinées aux nouvelles initiatives du PPP renforcé lancé à Sintra l'an dernier, sont destinées à améliorer substantiellement la coopération en associant progressivement les Partenaires aux travaux fondamentaux de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA), du Comité OTAN de défense aérienne (NADC), du Comité de coordination de l'espace aérien européen (CEAC) et du Bureau des C3 de l'OTAN (Consultation, Commandement et Conduite des opérations).

A court terme, la participation des partenaires à ces travaux facilitera l'interopérabilité entre leurs forces et celles de l'Alliance, ce qui constitue l'un des principaux objectifs du PPP. A long terme, ils auront ainsi la possibilité d'apporter une collaboration significative aux activités de ces quatre hauts comités de l'OTAN, ce qui influera durablement sur les capacités opérationnelles de leurs forces d'agir avec celles de l'OTAN dans le cadre des nouvelles missions de l'Alliance.

Dans ce contexte, comme tous les autres hauts comités de l'OTAN, ces organismes de soutien de la défense tiennent désormais au moins une réunion plénière par an avec les pays partenaires. Ces réunions de haut niveau permettent aux mandataires de ces pays d'échanger leurs vues sur des politiques et des programmes avec leurs homologues de l'OTAN. Cependant, c'est le contact établi au niveau des groupes d'experts et de travail (avec plus de 60 activités réalisées avec les partenaires en 1997, notamment des ateliers, des séminaires, des échanges d'informations techniques et des projets d'études conjointes) qui est au cœur de la coopération parrainée par la CDNA au titre du PPP. Un examen plus attentif de certaines de ces initiatives concrètes donne un aperçu de l'étendue croissante de cette coopération.

La Conférence des Directeurs nationaux des armements

La CDNA et ses groupes subordonnés (plus de 100, y compris ceux qui traitent de Recherche et Technologie) se concentrent sur la planification, l'organisation et la gestion du développement par la coopération dans le domaine des équipements de défense au sein de l'Alliance. Avant les sommets de Sintra et Madrid, l'an dernier, où des décisions majeures ont été prises, le rôle de la CDNA dans le cadre du PPP était essentiellement déterminé par les programmes de partenariat individuels (IPP) et le programme de travail du Partenariat (PWP). Cependant, avant même le lancement du PPP renforcé à Sintra en mai 1997, plusieurs initiatives dans le même sens avaient été envisagées. Elles visaient à rendre le PPP plus opérationnel et à associer plus étroitement les pays partenaires aux activités classiques de l'OTAN.

En novembre 1996, la CDNA a décidé que ces pays pourraient participer de façon permanente à l'un de ses groupes principaux – AC/313 sur les pratiques d'acquisitions – et à ses cinq groupes cadres [1]. Ces six groupes, premiers organes de l'OTAN à associer les Partenaires sur une telle base, ont donc été appelés Groupes de la CDNA pour le Partenariat. Ils traitent

(1)
- *Groupe des Directeurs nationaux pour la codification (AC/135)*
- *Groupe des Directeurs nationaux pour l'assurance de la qualité (AC/250)*
- *Groupe d'experts sur les conditions de sécurité dans le transport et le stokage des munitions et des explosifs militaires (AC/258)*
- *Groupe sur la normalisation des matériels et des pratiques techniques (AC/301)*
- *Groupe sur la sécurité et l'aptitude au service des munitions et explosifs (AC/310)*

M. Ray en compagnie de hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie de Bulgarie, à Sofia, en novembre dernier.

(Photo Ministère de l'Industrie de Bulgarie)

de domaines techniques indispensables à la réussite de la coopération en matière d'armements et de la normalisation des équipements, tels que la codification des pièces détachées, l'assurance de la qualité, la conception et la sécurité des munitions. Les deux principales caractéristiques récentes de la participation des partenaires à ces groupes sont leur possibilité de prendre part aux décisions arrêtées par les Alliés et de collaborer à l'élaboration des futures normes techniques OTAN, concernant autant les Alliés que les partenaires, en étant associés à l'important travail de coopération en matière d'armements à l'intérieur de l'OTAN.

L'étape suivante a été la décision de la CDNA d'étendre dès cette année la participation des partenaires aux travaux réguliers des groupes OTAN sur l'armement des forces terrestres, navales et aériennes et, autant que possible, à ceux de leurs comités subordonnés. Cette mesure permettra aux Partenaires de s'initier à la coopération technique quotidienne des forces terrestres, navales et aériennes de l'Alliance, et augmentera considérablement l'engagement des Partenaires dans les échanges d'informations qui constituent l'essentiel des activités de la CDNA.

Le lancement du programme « Projets de coopération en matière d'armements dans le cadre du Partenariat », prévu pour cette année, est une autre initiative importante de la CDNA, qui donne corps au PPP renforcé. Ce programme stimulera l'industrie de défense des pays de l'OTAN et aidera les Partenaires et leurs industries de défense à développer, avec réalisme, de petits projets de coopération en matière d'armements visant à répondre aux besoins d'interopérabilité à court terme entre les équipements des Partenaires et ceux de l'OTAN. Les résultats de ces efforts conjoints pourront représenter l'équivalent d'une première étude d'intégration de systèmes ou d'un projet d'architecture, et auront l'avantage supplémentaire de renforcer la compréhension et la contribution des participants au processus de formulation et de validation des besoins suivi par les Alliés.

Une initiative complémentaire, menée par le Groupe consultatif industriel OTAN (NIAG), organe subordonné de la CDNA, vise à intensifier le dialogue entre les représentants de l'industrie de défense des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Un Plan d'action du NIAG concernant des études conjointes de pré-faisabilité prévoit de déterminer les sujets techniques à traiter – le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales a déjà identifié une étude concernant la capacité de survie des navires face au feu à leur conception. Ce pro-

Principales initiatives de renforcement du PPP dans le domaine de la coopération en matière d'armements

• Création de « Groupes de la CDNA pour le Partenariat »	Réalisée en 1997
• Elargissement de la participation des partenaires aux Groupes principaux sur l'armement et aux organes subordonnés	Principe avalisé par la CDNA ; la mise en pratique pourrait commencer en 1998
• Lancement de « Projets de coopération en matière d'armements dans le cadre du Partenariat »	Avalisé par la CDNA et le Comité directeur politico-militaire (PMSC) ; la mise en pratique devrait commencer en 1998
• « Plan d'action pour des études conjointes de pré-faisabilité » du Groupe consultatif industriel OTAN (NIAG) »	Avalisé par la CDNA ; la mise en pratique devrait commencer en 1998 avec la première étude

jet doit être le premier d'une longue série prévue par la CDNA comme mécanisme servant à impliquer progressivement les pays partenaires dans le processus OTAN par lequel deux Alliés ou plus élaborent ensemble un équipement de défense.

Grâce à ces différentes initiatives, les Partenaires accèderont au cœur des procédures et structures permanentes de l'OTAN en matière d'armements. Les établissements de défense, le personnel militaire et les industries de défense des partenaires seront en mesure d'interagir à presque tous les niveaux de la structure des comités de la CDNA et avec leurs homologues de l'OTAN. Ensemble, ils traiteront des lacunes et des objectifs en matière d'interopérabilité du matériel, échangeant des points de vue et des informations techniques sur les besoins opérationnels futurs et s'engageant ainsi dans la conception commune d'équipements déterminés. A terme, ce processus évolutif entraînera des changements révolutionnaires, en accroissant la compatibilité opérationnelle des forces des Partenaires avec celles de l'OTAN.

Le Comité OTAN de défense aérienne

Le NADC, en étroite collaboration avec les autorités militaires de l'OTAN, est responsable de la coordination des efforts visant à assurer l'efficacité et l'adéquation des systèmes de défense aérienne de l'OTAN. Il a commencé à étendre ses travaux aux partenaires en avril 1994, date de sa première session plénière en coopération. Conscient du caractère primordial de la souveraineté aérienne pour les Partenaires, le NADC a organisé une série de séminaires et d'ateliers sur des questions techniques, opérationnelles et de planification, afin d'améliorer la compréhension des problèmes de défense aérienne et d'accroître la transparence et la confiance entre les pays participants grâce à la coopération dans le domaine de la défense aérienne.

Sur la base de Programmes de partenariat individuels (IPP) agréés, le NADC a réalisé un nouveau projet, en 1996, pour favoriser des activités de coopération pratique en matière de défense aérienne. Il se fonde sur une réunion exploratoire à « 16+1 » avec un pays partenaire. Cette réunion approfondit l'IPP sur les thèmes liés à la défense aérienne en apportant des éclaircissements sur des points nécessitant assistance et expertise. Elle constitue la première étape de la définition du Programme de coopération dans le domaine de la défense aérienne (CADP) destiné à répondre aux besoins qui naissent lors des réunions avec les Partenaires. Huit Partenaires ont déjà tenu de telles réunions et un CADP collectif, pour tous les partenaires, a été élaboré. Dans le cadre du PPP renforcé, le NADC a intensifié les contacts à tous les niveaux, en concentrant notamment les activités du forum des Représentants de la défense aérienne (ADREP), qui devrait accueillir des représentants des Partenaires lors de sessions spéciales.

Des experts de l'OTAN et de pays partenaires aident le ministère albanais de la Défense à traiter le problème du stockage et de l'élimination de munitions

Une illustration opérationnelle récente des activités menées dans le cadre du PPP renforcé a été la mission OTAN-PPP urgente organisée sous les auspices de l'un des Groupes de la CDNA pour le Partenariat, l'AC/258.

En vue de rétablir la stabilité après la crise de mars 1997, l'Albanie a demandé, et obtenu, l'aide d'une équipe d'experts de l'OTAN pour mettre en œuvre son Programme de partenariat individuel (IPP) et résoudre toute une gamme de problèmes urgents du ressort de ses forces armées. L'un des plus pressants est la restauration du contrôle et l'organisation des stocks de munitions militaires, qui ont été fortement pillés durant la crise. En outre, une grande quantité de munitions excédentaires, obsolètes et instables doivent être classifiées et détruites dans des conditions de sécurité afin de limiter les risques pour la population albanaise et l'environnement.

L'analyse du problème de stockage et d'élimination de munitions de l'Albanie et la conception d'un plan d'action en vue de le résoudre avec le ministère albanais de la Défense ont été réalisées par une équipe OTAN d'experts hautement qualifiés venus d'Allemagne, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, de Turquie et des Etats-Unis. Cette équipe a été complétée d'autres spécialistes des munitions provenant de la République tchèque, de Hongrie et de Roumanie dont les compétences particulières concernant les armes et munitions de fabrication russe et chinoise ont été d'une grande utilité.

Grâce à l'aide apportée par l'OTAN et les pays partenaires pour former des Albanais aux techniques requises et satisfaire certains besoins critiques au niveau de l'équipement, le ministère albanais de la Défense compte, à l'avenir, affecter ses propres ressources humaines au traitement de ce gigantesque problème.

Officier de l'OTAN inspectant un dépôt de munitions albanais pillé lors de la crise de mars 1997.

(Photo MDN albanais)

Depuis 1960, la défense aérienne est un des domaines privilégiés des efforts collectifs de l'Alliance et à travers les activités de partenariat du NADC, les Alliés partagent désormais avec leurs partenaires les avantages qui dérivent d'une collaboration étroite dans ce secteur.

Le Comité de coordination de l'espace aérien européen

Le CEAC assure la coordination des besoins des utilisateurs alliés militaires et civils de l'espace aérien, ainsi que l'amélioration de la gestion du trafic aérien avec les partenaires. Le CEAC a commencé à coopérer avec les pays d'Europe centrale et orientale en 1991, avant même que l'OTAN n'établisse des mécanismes officiels de coopération avec les pays partenaires. Suite à la décision des ministres des Affaires étrangères de l'Alliance à Oslo en juin 1992, il a invité les Partenaires à être régulièrement présents à ses sessions plénières.

Le CEAC a mis en œuvre plusieurs mesures pour renforcer la dimension pratique du PPP. Récemment, des ateliers d'échanges de vue et de consultation ont été organisés concernant la coordination militaire et civile de la gestion de la circulation aérienne (ATM) et de sujets techniques tels que le radar secondaire de surveillance (SSR) et les aspects ATM dans le cadre de la programmation et de la conduite de grands exercices aériens. Un atelier sur le SSR «Mode S» a été coparrainé par EUROCONTROL, indication de son intérêt pour les initiatives de l'OTAN en faveur des pays partenaires en matière de gestion de la circulation aérienne.

Le Programme de gestion de l'espace aérien en coopération, initiative lancée par le CEAC, invite les Partenaires à participer aux sessions plénières du CEAC et, surtout, aux réunions des groupes de travail et à leurs activités concernant les problèmes de communication, de navigation, d'identification et de surveillance liés à la gestion de l'espace aérien. En outre, le CEAC organise individuellement avec des Partenaires des réunions exploratoires du même genre que celles tenues par le NADC afin d'évaluer leurs besoins en matière de gestion de l'espace aérien. Compte tenu du développement continu de la circulation civile dans l'espace aérien européen et de la nécessité constante d'assurer une coordination et une coopération appropriées entre les utilisateurs civils et militaires de l'espace aérien, le travail du CEAC avec les Partenaires est l'un des grands axes du PPP et continuera d'être un domaine essentiel pour les Alliés comme les Partenaires.

Le Bureau des C3 de l'OTAN (Consultation, Commandement et Conduite des opérations)

Le Bureau des C3 de l'OTAN (NC 3B) est responsable de la politique, de la planification et de la coordination relatives aux systèmes d'information et de communication militaires et civils de l'OTAN. Les initiatives du NC 3B pour renforcer le PPP sont absolument essentielles afin d'atteindre une véritable interopérabilité entre les forces des partenaires et celles de l'OTAN. Elles relèvent de trois catégories : collaboration à des programmes et projets, entrée dans des bases de données et participation à la planification et à la prise de décisions.

Dans la catégorie des programmes et projets, l'Agence des C3 de l'OTAN a déjà commencé à renforcer les indispensables liaisons de consultation avec les Partenaires. A cet effet, un essai de télécommunications par satellite (SATCOM) est actuellement effectué avec des pays partenaires sur une période de six mois. A court terme, un réseau de téléphonie protégé en cours de réalisation sera utilisé à des fins de consultations, grâce au prêt par les États-Unis d'appareils protégés et compatibles OTAN aux pays partenaires.

Dans la catégorie des bases de données, le Groupe d'experts en communications (EGC) du Groupe Ad Hoc du PPP sur la coopération pour le maintien de la paix a étudié la faisabilité et l'évolution possible d'une base de données PPP répertoriant les systèmes d'information et de communication que les Partenaires sont, en principe, prêts à mettre à disposition pour des opérations de maintien de la paix conduites par l'OTAN. A cette fin, il a été recommandé d'utiliser la base de données pour les opérations interarmées tactiques sur l'interopérabilité (JOTID), et une initiative complémentaire a été proposée pour ajouter un chapitre PPP à la JOTID. Certains partenaires ont déjà fourni des données et d'autres ont fait part de leur intention d'en faire autant en temps voulu. De plus, pour réaliser son objectif d'améliorer sensiblement les capacités des systèmes d'information et de communication avec les partenaires, l'Organisation des C3 de l'OTAN s'est attelée à l'identification et à la conception de nouveaux outils de soutien à l'interopérabilité afin de créer une infrastructure de télécommunications viable.

Reconnaissant que les forces de l'Alliance et des partenaires ne peuvent pas coopérer efficacement à des exercices ou des opérations réelles si elles ne sont pas en mesure de communiquer, les efforts du Bureau des C3 de l'OTAN pour améliorer les systèmes d'information et de communication ont été au centre des préoccupations du PPP en matière d'interopérabilité. Le succès des opérations de la SFOR et de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine en est une illustration.

Perspectives et possibilités

Même s'il est clair que la capacité et la nécessité militaires qu'a chaque pays partenaire de participer aux travaux des organismes de l'OTAN continuera de varier énormément, la plupart des partenaires se trouvent dans la même obligation que les pays de l'OTAN de restructurer leur industrie de défense et de moderniser leurs forces malgré la baisse des ressources disponibles pour mener à bien ces efforts. Un tel défi les incite vivement à considérer l'Alliance comme un précieux moyen non seulement d'échanger des informations

Mise en œuvre du PPP renforcé dans la communauté de soutien de la défense

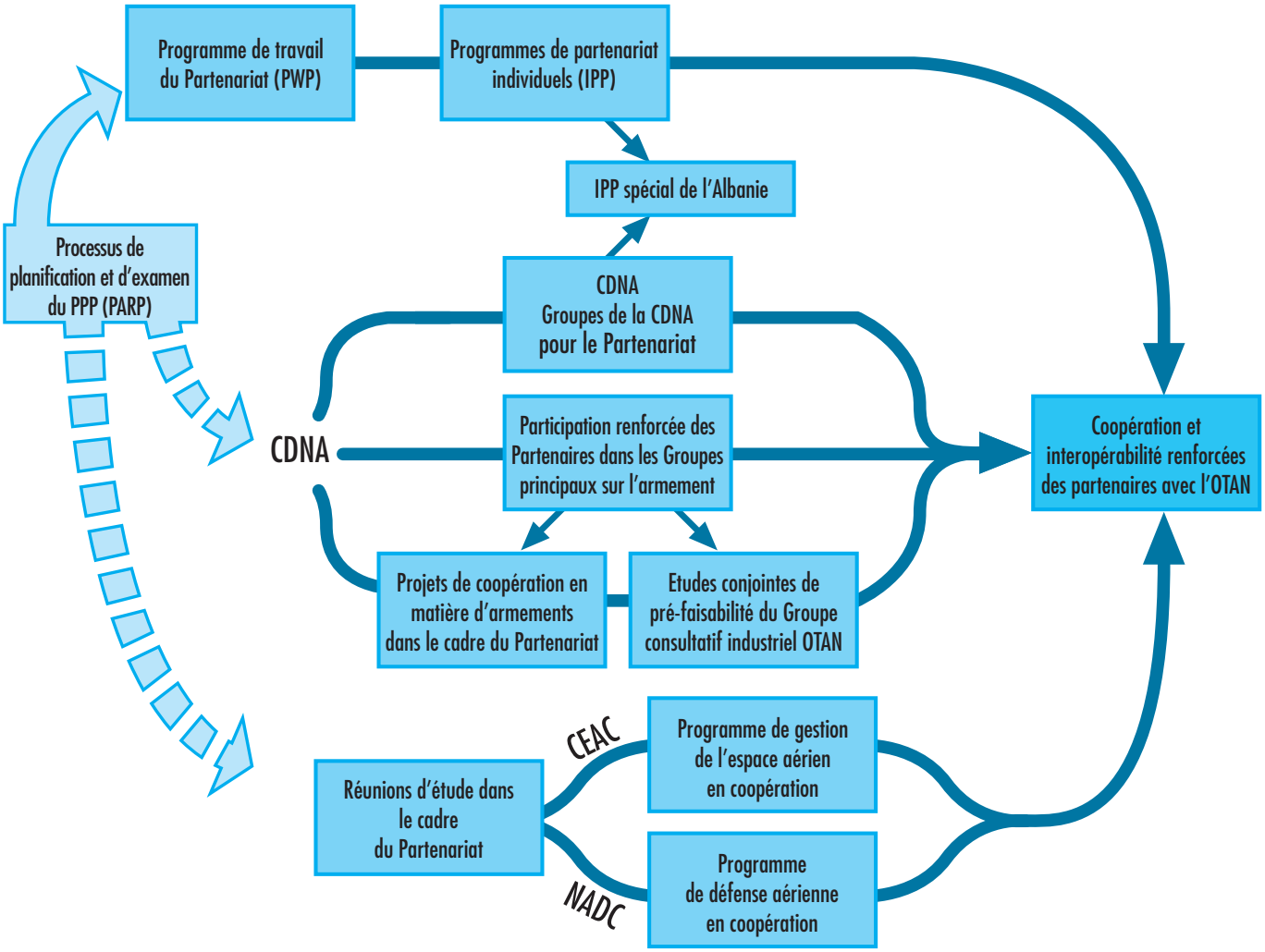

techniques et d'élaborer des plans communs, mais aussi d'entreprendre, en coopération, des projets qui influent sur les établissements de défense grâce au partage des coûts, profits et risques liés au processus d'acquisition.

La réponse à ces besoins passe, pour commencer, par la mise en œuvre complète des nombreuses initiatives décrites ci-dessus, qui entraîneront un important renforcement du PPP et de sa valeur pour nos Partenaires dans les domaines des armements, de la défense aérienne, de la gestion de l'espace aérien et de la consultation, du commandement et du contrôle. Au fur et à mesure que ces activités se mettront en place, le Processus de planification et d'examen du PPP (PARP), ou une nouvelle version particulièrement adaptée aux objectifs spécifiques de la communauté de soutien de la défense, pourrait devenir le pivot sur lequel reposeront nos activités de partenariat. C'est ce qu'illustre le schéma ci-dessus.

Avec le renforcement du PPP, la coopération entre l'Alliance et les pays partenaires dans la sphère de responsabilité du Soutien de la défense a pris une dimension nouvelle. Ce partenariat renforcé est étayé par un réseau de plus en plus dense de relations entre l'OTAN, les forces militaires et les établissements de défense des pays partenaires. A terme, ce processus en plein essor engendrera une coopération sans précédent en matière de défense, entre presque tous les pays de la zone euro-atlantique, contribuant ainsi de façon durable à la paix et la sécurité internationales. ◆

L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN

Nicola de Santis
Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN

L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN a fait l'objet d'une intéressante étude présentée par le centre de recherche américain, RAND, aux autorités et personnalités politiques et militaires de l'Alliance, ainsi qu'aux représentants des six pays partenaires du dialogue sur la Méditerranée, lors d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue à Rome en novembre dernier. Co-parrainée par l'OTAN et par le Centro Militare di Studi Strategici de Rome, cette conférence a été ouverte par M. Romano Prodi, Premier ministre italien. M. Solana, Secrétaire général de l'OTAN, a prononcé le discours d'orientation aux côtés d'autres participants éminents tels M. Beniamino Andreatta, ministre de la Défense d'Italie, M. l'Ambassadeur Sergio Balanzino, Secrétaire général délégué de l'OTAN et le Général Wesley Clark, Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Nicola de Santis, Officier de liaison auprès de l'OTAN pour l'Italie et administrateur pour les pays du sud-est de la Méditerranée, également coordinateur de la conférence, présente les grandes questions soulevées et quelques-unes des propositions avancées à Rome.

Ces dix dernières années, l'OTAN a consacré une grande partie de ses efforts à l'extension de la stabilité à l'Europe centrale et orientale. Au fur et à mesure que les nouvelles démocraties de l'Est vont se stabiliser et intégrer les institutions euro-atlantiques, l'OTAN va devoir déplacer son centre d'intérêt pour se concentrer sur la région qui risque de poser les problèmes de sécurité les plus pressants, celle du pourtour méridional. Tel est le point de départ d'une étude approfondie qu'ont effectuée quatre analystes de RAND, sur commande du ministère italien de la Défense. Ce travail a été présenté aux autorités politiques et militaires de l'OTAN, ainsi qu'à des représentants des pays partenaires du dialogue sur la Méditerranée, de l'Union européenne, de l'Union de l'Europe occidentale et de l'Assemblée de l'Atlantique Nord en novembre 1997[1].

Le prince héritier Hassan de Jordanie (à gauche) arrivant au siège de l'OTAN pour s'entretenir avec M. Javier Solana, Secrétaire général.
(Photo OTAN)

D'après cette étude, la région méditerranéenne a acquis une importance stratégique croissante au cours de ces dernières années et, compte tenu de l'instabilité grandissante de la zone sud-est du bassin méditerranéen, les intérêts vitaux de l'OTAN pourraient bien s'en trouver affectés. Diverses propositions et recommandations sont donc avancées à l'appui de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN avec les six partenaires du dialogue sur la Méditerranée non membres de l'organisation : l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Les fondements de la sécurité en Méditerranée

C'est à juste titre que les analystes de RAND se sont démarqués de la tendance courante qui consiste à traiter la région méditerranéenne comme un « arc de conflit » et un foyer de tension. En effet, cette description simpliste ne rend pas bien compte des problèmes qui se posent et met trop fortement en avant les aspects militaires « durs » de la sécurité dans la région. Ils insistent, bien au contraire, sur le fait que les problèmes rencontrés résultent davantage de troubles politiques et de pressions socio-économiques, et de l'instabilité et de la tension qui les accompagnent.

L'agitation politique de ces sociétés peut être imputée, d'une part, à la difficulté de concilier le développement d'un pluralisme religieux, culturel et économique avec l'émergence d'une société civile plus active et, d'autre part, aux exigences qui en découlent en matière de droits civiques, de transparence et de succession politique. C'est pourquoi, même si l'on tient compte de la croissance de mouvements radicaux et violents, dans la majorité des pays du sud-est du

(1) « NATO 's Mediterranean Initiative : Policy issues and dilemmas », Stephen Larrabee, Jerrold Green, Ian Lesser et Michele Zanini. Travail effectué pour le ministère italien de la Défense par RAND, septembre 1997.

bassin méditerranéen, la sécurité est davantage une question de stabilité interne que de force militaire. En outre, l'instabilité que font naître les déséquilibres socio-économiques peuvent avoir une incidence directe, sous forme de problèmes de sécurité « douce », sur les intérêts essentiels et le bien-être des membres européens de l'OTAN.

Le problème risque de devenir pressant avec une population nord-africaine qui devrait passer d'environ 63 millions de personnes à l'heure actuelle à quelque 142 millions en 2025 et les énormes conséquences que cela aura sur l'emploi, le logement, la santé, l'alimentation, l'eau, les transports et les systèmes de communication dans la région. En outre, environ 30 % de la population y aura moins de quinze ans. Au cours de la même période, la population des membres de l'OTAN du sud de l'Europe ne devrait croître que de cinq millions. Il a été souligné, lors de la conférence, que ce déséquilibre démographique pourrait entraîner, au XXIe siècle, des flux migratoires massifs vers l'Europe du sud. Ce qui a des incidences, en matière de sécurité intérieure et sociale, pour les pays d'Europe qui sont mal préparés à absorber de grosses vagues d'immigrants. De surcroît, comme les événements récents l'ont bien montré en Italie, en dépit des efforts déployés pour limiter l'immigration clandestine, il est de plus en plus difficile de fermer la porte à des migrants désespérés qui cherchent mieux ailleurs.

Les événements dans le sud-est du bassin méditerranéen peuvent également affecter directement la stabilité et le bien-être de certains membres européens de l'Alliance en perturbant les importations d'énergie et le commerce. En effet, les ressources énergétiques de l'Europe proviennent pour une bonne part de cette région : 65 % de ses importations de pétrole et de gaz naturel passent par la Méditerranée à bord d'environ 3 000 navires par jour ; 30 % du pétrole de l'Italie sont importés de Libye et 32 % de son gaz naturel viennent d'Algérie ; la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-Uni importent tous du pétrole libyen, tandis que du gaz algérien alimente la Belgique, la France, le Portugal et l'Espagne. En 1996, 74 % du gaz naturel de l'Espagne, contre 50 % pour l'Italie et 29 % pour la France, ont été importés de pays du Maghreb. Dans le sens inverse, les exportations européennes vers l'Algérie se sont élevées à six milliards de dollars en 1996, soit à 67 % de ses importations ; elles ont représenté 69 % pour la Tunisie, 66 % pour la Libye et 57 % pour le Maroc.

Quoiqu'elle ne fasse pas peser de menace militaire directe, il est clair que cette interdépendance a des implications, sur le plan de la sécurité, pour l'Alliance. L'OTAN a déjà adopté une conception de la sécurité qui l'étend au-delà des seuls risques militaires. Mais il se pourrait que les facteurs socio-économiques précédemment mentionnés l'amènent à affiner encore sa définition. Telles sont les conclusions des recherches de RAND, qui recommande à l'OTAN d'améliorer la coopération avec les pays partenaires du dialogue sur la Méditerranée, en commençant par les questions qui touchent à la sécurité « douce ».

Cela ne signifie nullement que des problèmes comme la prolifération des armes de destruction massive ne soient pas importants, bien au contraire. La prolifération des armes de destruction massive dans la région méditerranéenne aura, dans les prochaines années, des conséquences directes sur la sécurité des pays membres de l'OTAN, et elle pourrait avoir des effets déstabilisateurs dans la région en modifiant son équilibre stratégique. C'est pourquoi il est dans l'intérêt de tous qu'à terme une coopération soit mise en place, dans ce domaine, entre l'Alliance et ses partenaires du dialogue sur la Méditerranée, conformément à l'objectif de l'OTAN de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs par la voie diplomatique.

INFOS OTAN

Le nouveau représentant permanent de la Norvège

Son Excellence M. l'Ambassadeur Hans Jacob Biørn Lian succède à Son Excellence M. l'Ambassadeur Leif Mevik comme Représentant permanent de la Norvège au Conseil de l'Atlantique Nord.

M. Biørn Lian (55 ans) est entré au ministère des Affaires étrangères de Norvège en 1967. Au cours de sa carrière diplomatique, il a servi à l'étranger au sein de la délégation permanente de la Norvège auprès de l'OTAN, auprès de l'OSCE et de la Mission de son pays auprès des Nations unies à Genève. Il a également été Ministre conseiller auprès de la délégation norvégienne à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité (MCS) et sur le désarmement en Europe (CDE), à Stockholm, et à la Conférence-bilan de la CSCE à Vienne.

En 1988, M. Biørn a été nommé Ambassadeur et Chef de la délégation de la Norvège à la Conférence-bilan de la CSCE, à Vienne, puis de la délégation de la Norvège aux négociations sur les MCS, à Vienne. Il a également été Ambassadeur dans le cadre des négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et Directeur politique du ministère des Affaires étrangères. En 1994, M. Biørn Lian a été nommé Représentant permanent de la Norvège auprès des Nations unies à New York, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à l'OTAN au mois de janvier 1998.

Une politique méditerranéenne cohérente

Pour les chercheurs de RAND, la question n'est pas de savoir si l'OTAN devrait avoir une stratégie méditerranéenne, mais plutôt de savoir quels devraient être les objectifs et le contenu de cette stratégie, et comment elle peut être appliquée avec un maximum d'efficacité. Lors de la conférence de Rome, un large consensus s'est dégagé quant à la nécessité, pour l'OTAN, de mener une politique volontaire dans le bassin méditerranéen, attendu que l'instabilité grandissante, dans le Sud, affectera inévitablement ses intérêts dans l'avenir, au fur et à mesure que la distinction entre sécurité en Méditerranée et sécurité de l'Europe s'estompera.

Les défis émergeant avec les changements en cours en Méditerranée demandent que les nombreuses initiatives européennes relatives à cette région soient concertées. En effet, une meilleure coordination entre elles, et en particulier entre les deux principales, celles de l'Union européenne et de l'OTAN, est essentielle pour faire en sorte que leurs

Trois diplomates d'Autriche, de Grande-Bretagne et du Luxembourg (de gauche à droite) en mission de l'UE en Algérie s'adressant à la presse à leur arrivée à l'aéroport d'Alger, le 19 janvier. (Reuters)

approches soient bien complémentaires et se renforcent mutuellement. La suggestion des analystes de RAND, pour réduire le risque de chevauchements et de doubles emplois, est que chaque institution se concentre sur ce qu'elle fait le mieux. Ainsi, les problèmes socio-économiques de la région seraient mieux traités dans le cadre du forum de l'UE.

INFOS OTAN

Le nouveau Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires scientifiques et l'environnement

Le Secrétaire général de l'OTAN, M. Javier Solana, a annoncé la nomination de M. Yves Sillard au poste de Secrétaire général adjoint pour les affaires scientifiques et l'environnement.

Après ses études à l'Institut Polytechnique et à l'Ecole Supérieure d'Aérotechnique il entre, en 1960, au Centre d'essais en vol de Colomb Béchar puis, en 1963, à celui de Cazaux. L'année suivante, il est nommé responsable du programme Concorde et, en 1965, chargé de la construction du Centre Spatial Guyanais, dont il devient le premier directeur. En 1973, il est nommé directeur des lanceurs au Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) puis, en 1976, Directeur général du CNES. C'est au CNES qu'il dirige le programme du lanceur ARIANE et l'organisation industrielle européenne correspondante. En 1982, M. Sillard devient Président-Directeur général de l'Institut Français pour l'Exploitation de la Mer (CNEXO), et de 1989 à 1993, il est Délégué général de la France pour l'armement.

Après avoir été Président-Directeur général de Défense Conseil International, M. Sillard devient, en avril 1997, chargé de mission pour la politique spatiale auprès du ministère de la Défense, fonction qu'il a exercée jusqu'à sa nomination à l'OTAN au mois de janvier 1998.

M. Sillard (62 ans) a son brevet de pilote de l'Armée de l'air avec 1 200 heures de vol.

Il ressort de l'étude que le Partenariat euro-méditerranéen de l'UE, lancé à Barcelone en novembre 1995, et le Dialogue sur la Méditerranée de l'OTAN sont complémentaires, puisqu'ils abordent des aspects différents des mêmes problèmes. Il est proposé d'instaurer des liens institutionnels entre l'OTAN et l'Union européenne afin de mieux développer la synergie et la coopération entre leurs deux initiatives. Ces liens pourraient, au départ, prendre la forme d'un échange de vues périodique entre le Secrétaire général de l'OTAN, le Président de la Commission de l'UE et les Commissaires concernés par le bassin méditerranéen. Cela permettrait aux deux institutions d'être informées de leurs activités respectives. Il conviendrait également de renforcer les relations de travail entre les secrétariats des deux organisations afin de garantir le succès de cette entreprise.

Perception par l'opinion publique et politiques possibles

L'attitude à l'égard de l'OTAN dans le sud-est de la Méditerranée est bien différente de celle qu'elle inspire en Europe centrale et orientale, où elle est jugée très positivement. Dans les pays du sud-est méditerranéen, où l'on ne sait pas grand-chose de l'adaptation de l'Alliance au cours de ces dernières années, l'OTAN reste largement perçue comme une institution du temps de la Guerre froide qui se cherche un nouvel ennemi. C'est pourquoi la meilleure manière de changer cette perception est d'axer sa politique sur la sécurité « douce », en créant un climat de compréhension et de confiance mutuelles avant de passer à la coopération militaire « dure ». Il faudrait concevoir des mesures visant à favoriser la transparence et à réduire le sentiment de menace, ainsi qu'à améliorer la compréhension des politiques et objectifs de l'Alliance.

Pour cela, les domaines prioritaires définis par RAND incluent :

L'information de l'opinion publique

Les activités d'information de l'OTAN peuvent constituer un important outil de promotion du dialogue, de la compréhension et de la confiance. Il serait bon d'organiser davantage de conférences et séminaires internationaux autour du programme de l'OTAN et des questions de sécurité dans le bassin méditerranéen, ainsi que d'intensifier et de renforcer les liens avec les institutions de recherche et de défense des pays partenaires du dialogue sur la Méditerranée. Il conviendrait également d'augmenter le nombre de visites à l'OTAN de personnalités de ces pays provenant des médias, des parlements, des milieux universitaires ou de leurs principaux secteurs d'activités. Les autres recommandations incluent la publication de certains documents de l'OTAN en arabe, l'attribution de bourses à des chercheurs des Etats partenaires du dialogue, l'accroissement des escales faites par des navires de la STANAVFORMED dans des ports de ces pays et un effort coordonné d'information de l'opinion publique au sujet des visites susmentionnées.

Les plans civils d'urgence

Il est aussi conseillé d'intensifier la participation des pays partenaires du dialogue aux activités de planification d'urgence dans le domaine civil et aux cours dispensés sur ce thème à l'Ecole de l'OTAN d'Oberammergau. En effet, la coopération aux PCU peut constituer une mesure de renforcement de la confiance et jeter les bases d'une coopération dans d'autres domaines.

La gestion des crises et le maintien de la paix

La coopération à des activités de maintien de la paix, de gestion des crises et de soutien de la paix devrait elle aussi être accrue, en faisant fond sur la participation de l'Egypte, de la Jordanie et du Maroc à la SFOR, en Bosnie-Herzégovine, et les possibilités de participer à des cours de maintien de la paix à Oberammergau devraient être élargies. Les pays partenaires du dialogue pourraient également être invités à envoyer des observateurs lors des exercices OTAN de maintien de la paix ou autres et à envoyer des officiers assister à certains exposés spéciaux, au SHAPE, sur la gestion des crises, le maintien et le soutien de la paix.

Ces activités pourraient être les premiers pas vers la mise en place, dans l'avenir, d'un certain niveau de coopération militaire dans les domaines de la gestion des crises, du soutien de la paix ou des exercices militaires, coopération qui devrait être adaptée aux besoins spécifiques des différents partenaires du dialogue.

Le programme général

Au terme de la conférence, il est cependant apparu qu'auparavant il faut que l'OTAN reconnaisse l'importance de la sécurité en Méditerranée dans son programme général et prenne des mesures afin de coopérer davantage avec les pays du dialogue sur la Méditerranée. Ce qui demandera des ressources supplémentaires. Certes, la formule de l'autofinancement pourrait s'appliquer à un petit nombre d'activités, afin d'assurer une participation large et le succès du vaste éventail d'activités précédemment décrit, mais il faut que l'OTAN affecte des ressources financières accrues à cet objectif.

A cet égard, il est encourageant de constater que la conférence de Rome a permis non seulement de mieux appréhender la dimension méditerranéenne de l'architecture de sécurité européenne, mais aussi de faire prendre davantage conscience de la nécessité d'affecter plus de ressources, en 1998, à des activités dans les domaines de l'information, des plans civils d'urgence et des affaires scientifiques et de l'environnement, afin de se rapprocher plus réellement des pays partenaires du dialogue. Elle a également stimulé la recherche d'idées favorisant une politique méditerranéenne cohérente et tournée vers l'avenir. Elle a bien montré comment les activités d'information de l'OTAN peuvent appuyer le processus de définition des politiques de l'Alliance en amenant de grandes personnalités de l'Organisation et des pays partenaires du dialogue à se rencontrer et en provoquant un échange de connaissances et d'expertise.

De ce point de vue, les travaux que doit engager le Groupe de coopération méditerranéenne de l'OTAN en 1998 sont particulièrement importants. Globalement responsable de cette initiative, il doit transformer le dialogue en véritable coopération. Tout en complétant d'autres efforts internationaux, le dialogue sur la Méditerranée contribue d'ores et déjà à l'instauration de la confiance et de la coopération dans la région. Son renforcement est une réponse logique au changement du paysage sécuritaire de l'Europe. ◆

M. Solana, Secrétaire général de l'OTAN (à gauche) et M. Beniamino Andreatta, ministre de la Défense d'Italie, lors de la conférence de presse qui a suivi la Conférence de Rome, en novembre dernier.

(AP)